

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION



Mémoire de fin de cycle

*En vue d'obtention du diplôme de master en science de
gestion*

Option : Management Bancaire

Thème :

LA GESTION DE RISQUE DE CREDIT BANCAIRE

**Cas : Montage et Etude d'un dossier
de crédit d'investissement.**

Etabli par :

❖ OSMANI Said

❖ ZAID Jugurtha

Devant les membres de jury

Présidente : BENAMARA Karima

Encadreur : BOURKACHE Ferroudja

Examinatrice : AKSIL Kayssa

Promotion : 2020

Remerciements

C'est avec une immense gratitude que je tiens à remercier toute personne ayant contribué de loin ou de près à l'élaboration de ce modeste travail.

En premier lieu je remercie mes parents, ma femme ainsi que toute ma famille. Je remercie également ma tutrice B.Ferroudja pour son aide précieuse, sa patience et ses conseils pertinents qui ont permis l'achèvement de ce travail malgré les difficultés rencontrées.

Mes remerciements vont aussi aux membres de jury qui accepteront de corriger ce travail et m'honoreront avec leurs remarques et suggestions.

Dédicace

Dans quelques temps, tout cela me sera qu'un souvenir, bon ou mauvais qu'importe, un souvenir confus de joie et de tristesse, de confiance et de peur, de soulagement et de colère, malgré la souffrance mais tout passe comme un instant et ne reste qu'un souvenir.

Je dédie le fruit de mon succès et de mes années d'études à mes chers parents, qui ont consacré leur existence à bâtir la mienne, pour leurs tendres encouragements et leurs grands sacrifices. En ce jour j'espère réaliser l'un de vos rêves.

Chaque ligne de ce mémoire et chaque lettre vous exprime la reconnaissance, le respect, l'estime et le merci d'être mes parents.

Que Dieu vous préserve et vous accorde santé, bonheur et longue vie.

A ma femme RADIA et ma sœur TINHINANE

A mes frères ABDESLAM AZOUAOU

Merci pour votre soutien et aide, je prie Dieu pour que notre amitié et fraternité soient éternelles.

JUGURHA

Dédicaces

*Je dédie ce travail à, Mes très chers parents
Tout l'ancre du monde ne pourrai suffire pour exprimer mon amour
éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti
pour mon bien-être. Vous avez été toujours mon école de patience, de
confiance, et surtout d'espoir et d'amour
Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez
depuis ma naissance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne
toujours.
Que ce travail soit l'exaucement de vos vœux tant formulés, le fruit
de vos inoubliables sacrifices, bien que je vous acquitterai jamais
assez.
Puis Dieu le tout puissant, vous accorde santé, bonheur et longue
vie et faire en sorte que jamais ne vous déçois.
À mes chers frères et sœurs*

SAID

Résumé

La gestion des risques de crédit bancaire est aujourd'hui un phénomène majeur dans la sphère bancaire. La banque, tout à la fois : une firme aux caractères vraiment spécifiques, une institution financière très particulière, et un agent engagé dans un ensemble de relations contractuelles diverses. Elle est aussi l'une des organisations les plus complexes, confrontée à des mutations et des changements profonds dans un environnement complexe.

Compte tenu de ce contexte, la gestion des risques de crédit bancaire est considérée comme un acte essentiel pour la banque, est un art difficile, suit un long processus, et qui représente une partie importante des travaux de recherches bancaires développés ces dernières années, dont l'objectif est d'améliorer cette dernière.

L'objectif de cette étude est de cerner l'importance de la gestion du risque de crédit dans l'activité bancaire et préciser les méthodes utilisées par la banque afin de minimiser le risque au niveau de la Banque Nationale d'Algérie de Tizi-Ouzou. Pour ce faire, nous avons mené des recherches qualitatives pour avoir réussi comment les banques Algérien font le montage et l'étude de gestion de crédit après étudier quelque cas pratiqué au niveau des banque qui consiste au réseau. Après avoir effectué notre travail de recherche, nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

- Il existe des instruments de gestion des risques de crédits bancaires qui sont la gestion par anticipation, utilisation des techniques de crédit, l'application des règles prudentielle.
- l'analyse financière et les garanties sont considérer comme des outils principaux dans la décision d'accorder ou de refuser le crédit.
- La gestion est effectuée par trois personnes distinctes l'une de l'autre et par concertation, donc la non-existence d'un service spécialiser ;
- le système bancaire Algérien effectue l'étude et le suivi du dossier de crédit selon la méthode classique.

Mots –Clés: Crédit bancaire, Risques de crédit, Banque, Gestion de risques, Analyse financière, Méthode classique.

Liste des abréviations

ACN : Actif Non Courant

APR : Actifs Pondérés des Risques

BADR : Banque Algérienne de Développement Rurale BAO : Billet à Ordre

BFR : Besoin au Fonds de Roulement

BRI : Banque des Règlements Internationaux

C.F.A.T : Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisien CA : Chiffre d'Affaire

CAF : Capacité d'Autofinancement

CCI : Convention de Crédit d'Investissement

CIB : Carte Interbancaire CIB : Carte Interbancaire

CPC : Expositions envers les contreparties centrales

DAB : Distributeurs Automatique de Billets DCT : Dette à Court Terme

DER : Direction Encadrement du Réseau

DRE : Direction Régionales

E : Echéance

E.P.C : Escompte Papier - Commercial

ECD : Exposition en Cas de Défaut FP : Fond Propre

FR : Fonds de Roulement

GAB : Guichet Automatique Bancaire

M.C.N.E : Mobilisation des Créances Née à l'Etranger

NI : Notation Interne

NSFR: Net Stable Funding Ratio

PCD : Pertes en Cas de Défaut

PD : Probabilité de Défaut

RAF : Ratio d'Autonomie Financière

RBE : Résultat Brut d'Exploitation RE : Résultat d'Exploitation

RLG : Ratio de Liquidité Générale

RN : Rentabilité Net

TCR : Tableaux de Compte de Résultat

TN : Trésorerie Nette VA : Valeur Ajouté VAR : Value At Risk

CA : Chiffre d'Affaires ;

AC : Actif Circulants ;

AF : Actifs Fixes ;
CF : Cash-Flow;
DCT : Dettes à Court Terme ;
DF : Dettes Financières ;
DR : Durée de Récupération ;
EBE : Excédent Brut d'Exploitation ;
FRNG : Fonds de Roulement Net Globale ;
I0 : Cout du Capital ;
IP : Indice de Profitabilité ;
KP : Capitaux Permanant ;
n : Durée du Projet ;
T : Trésorerie ;
VAN : Valeur Actuelle Nette ;
VD : Valeurs Disponibles ;
VE : Valeurs d'Exploitation ;
LCR: Liquidty Coverage Ratio ;
NSFR: Net Stable Funding Ratio ;
SPV: Special Purpose Vehicule ;
CLO: Collaterazed Loan Obligations ;

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : Les modèles de Notation Interne (NI).....	54
Tableau n° 02 : Pondération des différents risques sous Bâle II	61
Tableau n° 03 : La Méthode standard (notations Standard & Poor's).....	62
Tableau n° 04 : Les trois piliers de Bâle II.....	65
Tableau n° 05 : récapitulatif peut présenter en chiffres les différentes rubriques de l'investissement.....	84
Tableau n° 06 : Schéma de la structure du bilan comptable.....	86
Tableau n° 07 : Le tableau Emplois/Ressources avant financement.....	97
Tableau n° 08 : Tableau Emplois/Ressource après financement du projet.....	98

Sommaire

Introduction Générale.....	2
I Chapitre I : Notion fondamentales sur les banques et du crédit.....	7
Section 01 : La Banque : Notion et principes généraux.....	7
Section 02 : Notion du crédit bancaire.....	18
Chapitre II : Le risque de crédit : Notion et Gestion.....	39
Section 01 : Notion du risque de crédit.....	40
Section 02 : Gestion du risque de crédit.....	49
Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	73
Section 01 : Notion D'investissement.....	74
Section 02 : montage d'un dossier de crédit d'investissement.....	78
Section 03 : Etude du dossier de crédit d'investissement.....	82
Conclusion Générale.....	105

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Introduction générale

L'environnement économique mondial a subi, ces dernières années, de profondes mutations. Celles-ci, sont liées, notamment, au rôle central joué par les marchés financiers. Dans ce contexte, les banques et les établissements financiers développent de plus en plus leurs activités pour accroître leurs résultats. Cette situation se traduit par une prise du risque important par ces derniers.

Depuis les années 80, le monde de la finance a connu des innovations financières et une concurrence ardente entre les établissements financiers. Cela fait que, l'intermédiation du bilan est renforcée par l'intermédiation du marché, car ces intermédiaires, notamment bancaires, sont obligés par cette concurrence, à partir de la recherche de nouveaux marchés pour rentabiliser leurs fonds propres, on s'exposant d'avantage aux risques. Parmi ces différents types de risque qui affectent sa survie, nous pouvons citer notamment le risque du crédit, risque du marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque de solvabilité... L'idée de risque zéro est donc un concept loin de la réalité.

Le risque de crédit appelé également risque de contrepartie est le risque le plus répandu. S'il existe plusieurs types de risque de crédit, celui de non remboursement est un risque majeur. Le risque de crédit est le risque (vu comme une probabilité) que l'emprunteur ne rembourse pas sa dette en partie ou en totalité, à l'échéance fixée.

De nos jours, sa maîtrise est l'une des principales préoccupations pour la plupart des organismes bancaires, notamment via les créances qu'elles accordent à leurs clients, qui sont pour la plupart des formes de prêt à court terme. Pour cette raison, de nombreuses banques sont aujourd'hui amenées à l'intégrer dans leur gestion afin de le minimiser. Ce risque est en effet lourd de conséquences pour la banque, car toute dette non remboursée est économiquement une perte sèche que supporte le créancier.

Comptablement parlant, les créances et les emprunts accordés à des tiers constituent ainsi un poste spécifique dans le bilan de l'entreprise et toute évolution négative obère d'autant la survie de l'entreprise à moyen ou long terme. Les établissements bancaires ont donc cherché à s'immuniser contre ce risque de crédit, ce risque peut faire l'objet d'une évaluation grâce aux différents critères et des techniques. Suite à cette évaluation, les banques disposent des différents moyens de protection pour minimiser, voire annuler ce risque économique.

Introduction générale

Le maintien de l'activité bancaire revêt une importance toute particulière car, il conditionne en grande partie par la vie économique d'un pays. C'est dans ce sens que, s'inscrivent les travaux du comité de Bâle qui ont pour objectifs de mettre en place des contraintes réglementaires visant à préserver la stabilité financière du système bancaire et à limiter les risques du crédit pour protéger les déposants,

À travers l'introduction en vigueur du ratio Cooke, en 1988, comme ratio de régulation des fonds propres réglementaires. Quel que soit le risque encouru, il doit pouvoir être identifié et évalué. Pour ce qui est du risque du crédit, une bonne évaluation constituera un facteur décisif du choix de la contrepartie. De nouveaux instruments de mesure et de gestion ne cessent d'ailleurs d'être développés.

Dans le nouvel environnement financier, la maîtrise des risques devient un enjeu central. Les instances réglementaires internationales ont compris la nécessité de s'assurer et de renforcer la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier. Dans le cadre de la gestion du risque du crédit, qui devient un impératif pressant, l'apparition de nouvelles méthodes de gestion et de mesures est susceptible de renforcer la compétence des banques à ce sujet. Ainsi pour limiter ces risque de crédit, les banques doivent mettre en place une procédure rigoureuse pour étudier les demandes de crédit basés sur :

- La connaissance de client ;
- L'identification du risque ;
- La prise de garantie

Aujourd'hui, les banques doivent comprendre la performance de leur portefeuille de prêt et l'impact de leur politique de gestion optimale du risque de crédit sur la rentabilité. Elles pourront alors prendre les mesures nécessaires pour garantir l'efficacité de leur activité de prêt et respecter également les règles édictées par la banque centrale. La gestion du risque de crédit est une condition indispensable pour la banque. Faute de mesure ou d'évaluation du risque de crédit peuvent engendrer des pertes totales ou partielles des montants engagés par l'établissement.

Des crises récentes, telles que celle des «subprimes»¹ aux Etats Unis à partir de 2007 qui ont conduit à la faillite ou à la quasi-faillite de certaines grandes banques, sont venues rappeler l'importance de cette préoccupation, car la survenance de ce risque conduit les banques à d'autres risques comme le risque de liquidité et solvabilité menant à la faillite de la Banque. Pour cela, les banques doivent avoir une politique claire et précise en matière de gestion du risque de crédit.

¹ JORION (Paul) : «La crise: Des subprimes au séisme planétaire», édition Fayard, Paris, 2008, p.17.

Introduction générale

Comme toutes les sociétés, la banque est une entreprise commerciale, qui cherche aussi à maximiser le profit. Elle se doit donc d'être rentable dans son activité. Le crédit est une anticipation des recettes futures, alors sa bonne gestion est capitale pour la performance et la pérennité de la banque. La performance d'une banque sous-entend une gestion de risques de crédit par des techniques efficaces mises en œuvre.

1. Problématique de l'étude

La problématique que nous posons dans ce travail de recherche repose donc sur la question centrale suivante :

Quelles sont les procédures suivies par la banque pour assurer l'analyse et la gestion du risque de crédit ?

De Cette problématique découle un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet, ces questions subsidiaires sont formulées comme suit :

Quels sont les différents types de crédits proposés par la banque ?

Quels sont les différents risques de crédit générés par l'activité bancaire ? Et comment la banque peut-elle identifier et mesurer le risque du crédit bancaire ?

Quels sont les paramètres utilisés par la banque pour prendre la décision d'accorder ou de refuser le crédit ?

2. Motifs de choix du sujet de recherche :

Notre choix pour ce thème ne relève pas d'un hasard ; il est justifié par le fait que le métier de banquier est métier noble mais présentant beaucoup des risques compte tenu de la complexité des opérations bancaires, en accordant des crédit, l'institution financière prend plusieurs types de risques qui sont déterminés soit par la qualité de l'emprunteur (insolvabilité), risque de taux et de change, soit encore par la structure financière de l'institution ; raison pour laquelle nous avons voulu dans un premier temps connaître quand et comment faut-il gérer un risque lié aux activités d'une institution financière, et dans un second temps nous voulons savoir comment éviter ces risques.

Enfin la gestion des risques des crédits bancaire est un concept d'actualité.

3. Méthodologie

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une approche déductive basé sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques portant essentiellement sur :

Introduction générale

L'exploitation des travaux qui traitent les questions liées au crédit bancaire et les risques liés et aussi la gestion du risque de crédit bancaire ;

L'exploitation des travaux universitaires et des rapports d'études qui traitent la gestion des risques de crédit ;

L'exploitation des thèses et mémoires d'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, et d'autres universités que ce soit étrangère ou nationales.

4. Plan de rédaction

En partant de la nature du thème et des objectifs tracés, le plan de travail sera composé de trois chapitres

Un premier chapitre portera sur Notion fondamentales sur les banques et du crédit, il est subdivisé en deux sections.

Un deuxième chapitre sera consacré aux risques de crédit ces notion et sa gestion

Le troisième chapitre traitera le Montage et l'étude d'un dossier de crédit d'investissement, qui est subdivisé en trois sections.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

Introduction :

Les banques exercent un certain nombre de fonctions qui ont évolué au cours des années et qui se caractérisent à l'époque contemporaine par une volonté générale de procéder à leur régulation. Elles sont des acteurs clés dans le financement des particuliers, des professionnels et des entreprises. De ce fait, les banques détiennent un rôle important dans le financement de l'économie. Pour mieux appréhender les services d'une banque, il est important de connaître ses activités.

La banque reçoit des fonds que lui confie sa clientèle et prête une partie de ces fonds à ceux qui en besoin. Elle contribue notamment au financement de deux secteurs (public et privé), et ce par le biais du crédit. Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique.

Dans un souci de compréhension du domaine bancaire, notre chapitre s'articulera de la manière suivante : la première section sera consacrée à la définition de la notion de la banque et son rôle économique. Ensuite, la seconde section sera consacrée aux crédits bancaires et ces différents types.

Section 01 : la banque : principes généraux

Le système bancaire national connaît une diversification relative des participants. Dans cette section, nous donnons d'abord la définition générale de la banque, rôle de cette dernière dans l'économie et les typologies de la banque.

1. Définition de la banque :

La définition de la banque répond à deux aspects, économique et juridique

1.1 Définition juridique

Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 de la loi N° 90-10 du 4 avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit, qui stipulent « Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ».

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

A ces trois fonctions fondamentales s'ajoutent les opérations connexes, il s'agit des opérations de change ; opérations sur or, métaux précieux et pièces ; opération de placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tous produits financier : opérations de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine.

1.2 Définition économique

Institution financière habilitée à recevoir des dépôts à vue du public et à effectuer toutes opérations de banque. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit des dépôts, accorde des crédits, règle les ordres de paiement à des titres, soit par chèque, soit par transfert électronique. Elle propose de nombreux autres services : conseil, service d'assurance, service de gestion et de portefeuille.²

2. Typologie de la banque :

On peut distinguer plusieurs types de banques : banque centrale, banque d'investissement, banque de dépôt et la banque d'affaire.

2.1. La banque centrale :

C'est la banque d'émissions, elle se trouve au sommet du système financier de l'Etat, elle est chargée de la gestion monétaire en fonction des volumes des affaires financières et les services de l'Etat, elle a pour mission :

- ❖ La fixation des taux de change.
- ❖ Le refinancement des opérations de banques
- ❖ Les opérations de placement de titres

2.2. Les banques commerciales :

Les banques commerciales sont aussi appelées banque de détails. C'est le type de banque avec lequel le grand public est le plus familier. En effet les banques commerciales sont les banques dans lesquelles nous avons tous notre compte bancaire ainsi que nos comptes épargnent.

Ces banques commerciales ou banques de détail proposent des services bancaires à ses clients qui sont soit des particuliers soit des entreprises .parmi ces services bancaires on peut citer : ³

² peyrard J et peyrard M. (2001), dictionnaire de finance, vuibert, 2ème édition, p 25.

³ www.budgetbanque.fr (15 /12/2019)

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

- ❖ La mise à disposition d'un compte bancaire avec tous les services qui vont avec, comme par exemple la mise à disposition de moyens de paiement (carte bancaire, chéquier...)
- ❖ Les différents crédits ou prêts
- ❖ Le dépôt d'argent (comptes épargne...)

Parmi les banques commerciales on retrouve différents types de banque :

- Banques dites traditionnelles ;
- les banques en ligne ;
- banques mobiles ou néo banques.

2.3. Les banques d'affaires :

Une banques d'affaires sont destinée aux moyennes et grandes entreprises, leurs activités principales sont en outre l'action de crédit, la prise en charge et la gestion de participations dans des affaires existantes ou en formation, par conséquent elles ne peuvent investir dans celle-ci des fonds reçus à vue ou à terme inférieur a deux ans. ⁴

2.4. Les banques d'investissement (à long et moyen terme) :

Les banques de crédit à long et moyen terme sont celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont le terme est au moins égal à deux ans.

- ❖ direction de l'agence ;
- ❖ service caisse ;
- ❖ Le service portefeuille.
- ❖ Les services des engagements avec l'étranger ;
- ❖ Les services des engagements bancaires (crédit) ;
- ❖ Le service administratif

3. Les rôles de la banque :

La définition ci-dessus ne rend pas compte des multiples services offerts par les banques. Cependant, elle précise bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux (les personnes qui ont besoin de fonds).

⁴ AMMOUR Benhalima « Pratiques des techniques bancaire »Référence à l'Algérie. Edition DAHLAB.2007.P.23.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité dans des opérations de crédit.

La banque joue également un rôle économique, elle contribue au financement du secteur public et du secteur privé par le biais du crédit, le fait de collecter une épargne et de la mettre à la disposition des agents économiques qui font la demande, constitue un rôle économique de la banque.

3.1. La collecte des dépôts :

Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit d'en disposer pour son propre compte mais ils sont chargés de les restituer.⁵

Il existe deux notions de dépôts à savoir :

3.1.1. Les dépôts à vue :

Ils contiennent les comptes chèques, comptes courants, et les comptes sur livrets d'épargne.

3.1.2 Les dépôts à terme :

Ils contiennent les comptes à terme, les bons de caisse....etc. Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (les commerçants, les industriels...etc.).

Les fonds déposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des ressources de la banque qui lui permettront d'accorder des crédits.

3.2. La distribution des crédits.

Les fonds recueillis par la banque auprès de ses clients déposants sous forme de dépôt à vue (mouvants) ou à terme (stables) constituent des ressources importantes qui ne doivent pas rester immobilisées dans ses caisses. La loi lui permet de les utiliser en partie sous son entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques dignes de confiance qui ont besoin de capitaux pour investir, produire et consommer. En collectant les sommes disponibles et en centralisant les demandes de crédits, le banquier permet l'utilisation de tous les capitaux quel que soit leur montant et la durée de leur disponibilité.

⁵ Loi N° 90-10 du 14 /04/1990 relative à la monnaie et au crédit, article N° 111, Journal officiel N°44, de 15 avril 1990, P.19.

3.3. Les prêts :

A un moment donné, certains déposants ont besoin de leur argent, mais ce n'est pas le cas de tous. Cela permet aux banques d'utiliser les dépôts à court terme pour faire des prêts de conversion d'un passif à court terme (les dépôts) en actifs à long terme (les prêts).

Les banques versant moins aux déposants qu'elles ne reçoivent des emprunteurs, la différence représente généralement l'essentiel de leurs revenus dans la plupart des pays⁶

Les banques peuvent compléter les dépôts, source classique de financement, en empruntant directement sur les marchés monétaires et financiers, Elles peuvent émettre des titres, comme des billets de trésorerie ou des obligations, ou encore prêter temporairement des effets en leur pension à livrées. Enfin, elles peuvent constituer un titre avec des prêts qu'elles détiennent et le céder sur le marché pour obtenir des fonds à répéter (procédé appelé transformation en liquidité et titrisation).

La principale fonction des banques est de rapprocher créanciers et emprunteur, mais elles sont aussi indispensables au système national et international des paiements, et elles créent de la monnaie.

Personnes physiques, entreprises et Etats n'ont pas seulement besoin d'un endroit où déposer et emprunter, il leur faut aussi faire circuler les fonds, par exemple des acheteurs aux vendeurs, des employeurs aux salariés ou des contribuables à l'Etat. Là aussi les banques ont un rôle crucial. Elles exécutent les paiements, que ce soit un chèque de petit montant ou un important règlement électronique entre banques. Le système de paiement est un réseau complexe de banques locales, nationales et internationales ; il fait intervenir les banques centrales et des mécanismes privés qui effectuent la compensation entre les banques.

L'exécution des paiements est souvent quasi immédiate. Le système englobe aussi les cartes de crédit et de paiement. Son bon fonctionnement conditionne l'efficacité d'une économie, les incidents étant susceptibles de perturber les échanges et donc de nuire à la croissance.

3.4. La création de la monnaie :

En général, cette activité est prise en charge par la banque centrale, institution publique placée au centre du système monétaire et bancaire d'un pays. Les banques déposent des réserves obligatoires auprès de la banque centrale (Réserve fédérale américaine, Banque du Japon, Banque centrale Européenne).

⁶ Adapté de la publication trimestrielle du fond monétaire international, Jeanne GOBAT, « finances & développement », éd ABC de l'économie, Mars 2012, P38.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

En prêtant le reste des dépôts, elles créent de la monnaie, qui peut servir à acheter des biens et des services, puis retourner dans le système bancaire sous forme de dépôts dans une autre banque, laquelle peut alors en prêter une partie.

On appelle ce phénomène de prêts successifs l'effet multiplicateur. Son impact, le montant de monnaie créée à partir d'un montant initial dépend des ratios de réserves obligatoires. Les banques prêtent et recyclent l'excédent de monnaie au sien du système financier ; de plus, elles, créent, distribuent et négocient des titres.

Les banques gagnent en moyenne de 1% à 2% du montant de leurs prêts et titres, ce que l'on a coutume d'appeler les rendements des actifs.

3.5 La transmission de la politique monétaire :

Les banques sont au centre de la transmission de la politique monétaire, l'un des instruments les plus importants de l'Etat pour réaliser une croissance sans inflation. la banque centrale contrôle la masse monétaire au niveau national, tandis que les banques facilitent les flux monétaires sur les marchés où elles opèrent.

La banque centrale peut diminuer ou augmenter la masse monétaire en modifiant les réserves obligatoires des banques et en achetant ou en cédant des titres sur le marché, avec les banques comme principales contreparties⁷. Elles peuvent contracter la masse monétaire en augmentant leurs dépôts à la banque centrale ou d'autres formes d'actifs liquides qu'elles détiennent, ceux qui sont facilement convertibles en liquidités sans véritables répercussions sur le prix, une forte hausse des réserves des banques ou de leurs actifs liquides, aux retraits.

Si les pertes sont élevées, elles peuvent dépasser le montant des fonds propres et provoquer la faillite. La banque est surtout affaire de confiance, de conviction qu'un établissement est en mesure d'honorer ses obligations.

4. Ressource et les emplois d'une banque

Les ressources bancaires représentent l'ensemble des dépôts bancaires ou fonds récoltés pour une banque donnée et les emplois sont l'ensemble des affectations ou utilisations ou utilisations des ressources bancaires

⁷ Jeanne GOBAT, Op.cit.p.39

4.1. Les ressources de la banque :

Pour exercer leurs activités, les banques disposent généralement de trois catégories de Ressource⁸ :

- ❖ Les ressources propres
- ❖ Les ressources clientèle
- ❖ Les Ressources de refinancement

4.1.1 .les ressources propres :

Les ressources propres sont celles que les propriétaires réunissent au moment de sa création et augmentation dont l'accroissement est possible pendant réunissent au moment ressources constituent le gage des créanciers et la mesure de son indépendance vis-à-vis des tiers.

4.1.2. Les ressources clientèles : ces ressources sont constituées principalement par les dépôts, les bons de caisse et les comptes épargnés.

- ❖ **Les dépôts :** Il s'agit des liquidités confiées à une banque placée dans une banque par les personnes physiques ou morales, on distingue deux catégories de dépôts, à savoir les dépôts à vue et les dépôts à terme.
- ❖ **Les bons de caisse :** Ce sont des titres émis par les banques en contrepartie d'un placement de fond et comportant l'engagement de rembourser le montant à une échéance déterminée moyennant le paiement d'un intérêt. On distingue deux catégories de bons de savoir le bons de caisse nominatifs et les bons de caisse anonymes.
- ❖ **Les comptes d'épargne :** Il représente des dépôts de fonds soumis à des conditions particulières notamment en matière de liquidité et de disponibilité en échange une rémunération spécifique ou d'avantages particulières (droits à prêts, fiscalité,...).

Les ressources d'épargne coûtent généralement plus chères aux établissements de crédits que les dépôts à vue mais en contrepartie la durée de conservation des fonds est plus longue.

En effet, si les fonds épargnés ne sont jamais réellement « bloqués » (terme souvent improprement utilisé), leur liquidité est soumise à des conditions contractuelles qui limitent, dans la pratique, l'importance des remboursements.

⁸ AMMOUR Benhalima « pratique des techniques bancaires ». Référence à l'Algérie. Edition DAHLAB, 2007. P39-40

4.1.3. Les Ressources de refinancement :

Les banques ont la possibilité de reconstitués leur liquidité afin de pouvoir accorder de nouveaux crédits et ce par le réescompte des effets dont elles sont porteuses auprès de la banque centrale ou par le recours au marché monétaire.

Le recours au réescompte auprès de la banque centrale : c'est une opération par laquelle le banquier escompteur, renouvelle à son profit l'opération d'escompte auprès de la banque centrale. Le recours au marché monétaire : le marché monétaire au sens large du terme est un marché sur lequel interviennent aussi les banques que d'autres agents financière non bancaire.⁹

4.2. Les emplois de la banque :

Les emplois bancaires sont la bases de l'activité bancaire, ces pourquoi les autorités et monétaires imposant un système de contrôle par l'intermédiaire de ratio prudentiel.

4.2.1. La gestion de la trésorerie :

« Cette activité est très importante car les banques sont quotidiennement soumises à des obligations qu'elles doivent respecter »¹⁰ et qui sont¹¹ :

- ❖ **L'obligation de convertibilité** : les banque sont obligée de tenir l'encaissement de monnaie en billets à leur niveau du compte qu'elles ont à la banque centrale, et ce pour faire face à la demande de leurs clients.
- ❖ **L'obligation de constitution des réserves** : les banques sont obligées selon la réglementation bancaire de constituer des réserves obligatoires de la banque centrale dont le taux est déterminé par la réglementation en vigueur.

En Algérie, il est actuellement de 15% sur l'ensemble des dépôts.

4.2.2. Les opérations interbancaires :

Pour faciliter leurs transactions les banques effectuent des dépôts dans d'autres institutions financières et monétaires, elles reçoivent des dépôts de ces dernières, ces dépôts appelés « dépôts de correspondants ».

⁹ AMMOUR Benhalima « pratique les techniques bancaires », référence à l'Algérie, Edition Dahlab, 2007, P.28.

¹⁰ Sylvie de COUSSERGU ES. « Gestion de la banque : diagnostic a la stratégie » 2^{eme} édition Dunod.P.29

¹¹ Ibid. P.30

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

Une petite banque peut confier à une grande banque. Sur la gestion de sa trésorerie si elle n'a pas les équipements suffisants et la réputation suffisante pour pouvoir intervenir directement sur le marché interbancaire.

4.2.3. Les opérations sur titres :

Il s'agit des investissements et interventions des banques sur les différents marchés financiers, les titres achetés sur le marché financier peuvent être selon les critères des titres à revenu fixe (obligation) ou des titres à revenu variable (les actions).

4.2.4. Les opérations avec la clientèle :

Il s'agit de tous les crédits quel que soit leur forme (crédits d'exploitation, crédits d'investissement) que la banque accorde à ses clients.

5. Les fonctions (missions) assumées par la banque :

Pour un esprit profane, le rôle d'une banque se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits, cette perspective est cependant étroite, et sous la pression de la concurrence, les banques ont dû élargir leur champ de compétences si bien qu'aujourd'hui, il est possible de dénombrer cinq missions.

5.1. La gestion du système de paiement.

L'organisation du système de paiement est une fonction très présente à l'heure de l'électronique et de la télématique (l'internet, téléinformatique).

Les banques gèrent, en effet, tout le système comptable permettant l'enregistrement des flux monétaires entre les agents économiques.

A l'intérieur de ce concept, très général de gestion du système de paiement, on trouve des fonctions plus parmi lesquelles¹² :

a)-La gestion des opérations de change qui, historiquement, fut une des premières missions assumées par les banques.

b)-La gestion des dépôts à vue enregistrée en compte courant et permet aux titulaires des comptes de payer par chèque et cartes de crédit les achats de biens et services en rendant les transactions, par ce biais, plus aisées, plus rapides et plus sûres, les banques ont permis un

¹² Ibid. P.40.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

accroissement de l'activité économique et c'est là, un service considérable rendu par les banques à la société depuis la révolution industrielle.

c)-La garde de valeur (or, titres...) pour le compte de tiers.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les premières banques assurèrent la garde de valeurs contre remise d'un certificat de dépôt qui ne tarde pas à circuler comme moyen de paiement.

5.2. La mission d'intermédiation :

La mission d'intermédiation apparaît essentielle et s'avère directement liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus.

Cette transformation des ressources collectées et relatives aux caractéristiques des actifs transformé

a)-Les échéances :

Les banques en finançant les projets d'investissements des entreprises par l'épargne collectées auprès des ménages, transforment des ressources à court terme en créances à plus long terme.

b)-La taille ou le volume :

En organisant la collecte des ressources, les banques permettent le financement de projets lourds mobilisant un capital infiniment plus important que l'épargne moyenne collectée auprès d'un déposant.

c)- La liquidité :

Par nature, les prêts bancaires se sont pas liquides, la transformation de ces actifs non liquides en dépôts bancaires est une fonction supplémentaire assumée par les banques, la préférence pour la liquidité caractérisant les épargnants crée une opportunité de transformation qu'exploitent les banques.

d)-Le risque :

L'épargne des ménages dès lors qu'elle est déposée auprès d'une banque qui la transforme en crédits, subit un accroissement de risque en collectant des ressources très larges et en les réinvestissant dans un portefeuille diversifié d'entreprises et de projets.

Les banques exploitent les avantages de la diversification et minimisent le risque moyen de défaillance.

Par ailleurs, elles acquièrent une efficacité importante dans la sélection et le contrôle des crédits et les risques qu'elles assument.

5.3. Une mission d'assurance :

Cette mission s'exerce vis-vis des clients de la banque et du risque d'insolvabilité de ceux-ci. Lorsque ce risque est matérialisé, la banque peut intervenir en fournissant les liquidités sans lesquelles le client ferait défaut.

Cette assurance implicite peut prendre plusieurs formes allant de l'autorisation de découvert à l'escompte d'effets en passant par la signature d'un accord de substitution pour les entreprises engagées dans un programme d'émission des titres.

Si cette mission d'assurance est assumée par le biais d'un crédit accordé, elle diffère. La demande de liquidité est la matérialisation d'un risque de liquidité qui, s'il n'est pas contourné, peut entraîner la rupture de la relation commerciale entre la banque et son client.

5.4. Une mission de conseil :

Cette mission est extrêmement large et est de plus en plus valorisée pour deux raisons :

- D'une part, la complexité des opérations financières (notamment en matière de gestion des risques) et de la tendance observée de faire des directions financières (notamment en matière de gestion des incitations) incitent les entreprises à solliciter l'avis d'experts financiers que les banques, par leur taille et leur position privilégiée, sont les mieux à même d'employer.

- D'autre part, la standardisation de certaines activités autorise une migration naturelle de ces activités des organisations (bancaires) vers les marchés (financiers) imposant aux premières une spécialisation dans le conseil et l'offre de produits sur mesure sous peine de marginalisation ou de disparition pure et simple.

Cette mission de conseil est devenue très large, touchant de nombreux domaines tels que ceux de la fiscalité, de la gestion du patrimoine, de la trésorerie, des opérations de haut de bilan, de l'assurance, ...etc.

5.5. Un contrôle politique :

Les banques sont ainsi un levier essentiel de la politique monétaire, que celle-ci soit axée sur un contrôle qualitatif, ou sur un contrôle par les taux d'intérêts.

Par ailleurs, le système bancaire intervient de façon directe en souscrivant les titres émis par l'Etat. La banque est un maillon très important de la chaîne de l'économie d'un pays, car elle présente un organe vital de la vie économique.

La présentation de la banque nous a permis de rassembler des informations et des données sur le fonctionnement de l'organisme et de définir les différents types liés à chaque catégorie de banques.

Section 02 : Notion de crédit bancaire

Le crédit bancaire, est l'un des moyens les plus importants de financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique.

Nous essayerons à travers cette section de définir la notion de crédit et de mettre en évidence son rôle, ainsi que de présenter les différents types de crédits accordés par les banque.

1- Définition de crédit bancaire :

Faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service.¹³

Prenant l'article **112** de la loi **90/10** du **14** avril **1990** relative à la monnaie et au crédit, qui définit le crédit comme étant :

« Constitue une opération de crédit pour l'application de la présente loi tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédits les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment les crédits-bails ».

A travers ces définitions, nous constatons qu'elles donnent les caractéristiques du crédit (engagement, montant, durée, intérêt...), et qu'elles donnent aussi la possibilité au banquier de développer les produits bancaires en matière de crédit, en raison de satisfaire aux besoins de la clientèle de la banque que ce soit les entreprises ou les particuliers.

Le rôle du banquier est donc de mettre à la disposition de sa clientèle entreprises et particuliers, toute une gamme de crédits qui peut faire face à des besoins diverses, et qui doit être compatible avec ce besoin, sans générer des charges supplémentaires qui peuvent être évitées.

2- Les différents types du crédit bancaire

Vu la diversité des besoins des agents économiques, nous pouvons distinguer plusieurs types du crédit, à savoir¹⁴ :

¹³ BOUYAKOUB F, « L'entreprise et son financement bancaire », CASBAH (Alger), 2000, P 17.

¹⁴ Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2003 ; P.229.

2-1 Le crédit d'exploitation

Les crédits d'exploitations permet aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisable. Il sert, généralement, à lui procurer des liquidités ; de façon à pourvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créance facturée. Ces liquidités sont soumises aux variations saisonnières ou conjoncturelles. Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir¹⁵ :

2-1-1 Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, on distingue entre¹⁶ :

➤ Les crédits par caisse globaux

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisée dans le temps.

Leur importance relative dépend directement de la durée du cycle de production et/ou stockage, de phénomènes accidentels tels que les retards livraisons et de facturations et, également, le caractère saisonnier de l'activité. Ces crédits sont assez souples et techniquement simples, mais ils représentent un grand risque pour la banque en matière de suivi de leur utilisation. On distingue plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont¹⁷ :

• La facilité de caisse

La facilité de caisse est « un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit, généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA,...etc. »¹⁸.

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie. Cette autorisation est accordée pour une période donnée, jusqu'à une date limite à partir de laquelle l'autorisation tombe et nécessite une nouvelle étude (en générale, les banques revient leurs autorisations à la lecture des résultats de l'entreprise grâce aux documents comptables que les dirigeants leur auront remis). Bien qu'ayant, généralement, une validité annuelle, elle ne doit être utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin du mois, par exemple). Elle répond aux besoins de financements dus au décalage des entrées et sorties de fonds, son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est

¹⁵ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.

¹⁶ Idem, P.287.

¹⁷ Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60.

¹⁸ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.288.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement. Son montant dépasse rarement un mois du chiffre d'affaire¹⁹.

- **Le découvert ou avance bancaire**

Le mot découvert « est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dans les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de « mieux vivre ». De ce point de vue, il est donc destiné à compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement »²⁰.

Le principe du découvert est semblable à celui de facilité de caisse, c'est-à-dire avoir un compte débiteur. La différence entre ces deux techniques du financement se situe dans la durée, puisque le découvert accordé pour une période plus longue (un (01) mois jusqu'à 1 an).

Il y a lieu de distinguer entre deux formes de découvert, à savoir²¹ :

- **Le découvert simple** : Le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.

- **Le découvert mobilisable** : Dans ce cas, le découvert accordé est mobilisé par un Billet à Ordre de 90 jours renouvelable. La banque pourra, ensuite, réescompter l'effet auprès de la Banque d'Algérie. En plus, l'effet représente une garantie au profit de la banque en cas de défaillance du débiteur. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé.

En aucun cas, ces deux (02) types du crédit (facilité de caisse et découvert) ne devront dépasser 15 jours du chiffre d'affaire²². Cela, doivent être exceptionnels et limités (règlement de la Banque d'Algérie). L'autorisation est, généralement, accordée pour une durée d'une (01) année pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Ces crédits sont accordés verbalement sans aucune possibilité de confirmation. En ce qui concerne les risques, ce sont les catégories du crédit les plus risquées, du fait des risques commerciaux (mévente) ou d'impayés et d'un suivi difficile pour éviter le détournement de l'objet du crédit.

¹⁹ Chiffre d'affaire c'est annuel (durant une année), un mois du chiffre d'affaire c'est le chiffre d'affaire réalisé pendant un mois durant l'année.

²⁰ Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2ème édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; P.105.

²¹ Idem, P.106.

²² Chiffre d'affaire c'est annuel (durant une année), 15 jours du chiffre d'affaire, c'est le chiffre d'affaire réalisé pendant 15 jours durant l'année.

• Les crédits de compagne ou crédit saisonnier

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une « activité saisonnière ». C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (Exemple : la vente des parapluies, des écharpes, bouées, crèmes glacées, jouets, vêtements d'hiver, ...etc.) ou qu'elle ne peut que sur une période très courte et vendre toute l'année (Exemple : agriculture, conserveries,...etc.), elle peut aussi avoir, exceptionnellement, une charge importante de trésorerie à assurer (lancement d'une compagne de publicité, par exemple).

Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas assurer ce décalage avec ses seuls capitaux, elle demandera pour cela un crédit de compagne. Le crédit de compagne est « un concours bancaire destiné à financer un besoin de la trésorerie né d'une activité saisonnière »²³.

Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes. Pour cela, le banquier demande un plan du financement afin de justifier les besoins de financement et de déterminer le délai de remboursement. Ce plan fait apparaître, mois par mois, les besoins et les ressources prévus.

Le crédit est accordé pour une période allant de trois (03), six (06) à neuf mois selon le cas.

Le banquier doit rendre en considération la nature des produits pour se prémunir contre les risques de la compagne notamment, le risque de mévente. Deux types de produits peuvent se présenter, à savoir²⁴ :

- Si le produit ne se vend pas, n'est pas périssable et peut être stocké et vendu plus tard, dans ce cas le remboursement du crédit n'est pas compris, mais retardé.

- Si le produit ne se vend pas, il est périssable, dans ce cas le remboursement du crédit est compris.

En pratique, le banquier dans le but d'éviter tout risque d'immobilisation, fait souscrire à son client un ou plusieurs billets à ordre du montant du crédit accordé. Ce billet sera escompté par le banquier qui créditera le compte de son client de la somme portée sur le billet, diminué des agios prélevés à la source et pourra, ensuite, être réescompté auprès de Banque Centrale (BC).

• Le crédit relais

Le crédit relais est un concours qui permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis résultat d'une opération

²³ Benhalima A. : « Pratique et technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.63.

²⁴ Idem.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

punctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fonds de commerce ou le déblocage d'un emprunt). En accordant ce type de crédit, le banquier s'expose à deux risques, qui sont²⁵ :

- L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas ;
- Les fonds provenant de l'opération sont déterminés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si, la réalisation de l'opération est certaine ou quasi-certaine. En outre, le montant du crédit à accorder doit être inférieur aux sommes à recevoir pour se prémunir contre une éventuelle surestimation du prix de cession lors des prévisions.

➤ Les crédits par caisse spécifiques

A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour l'entreprise. Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont, généralement, accessoires, Ils peuvent revêtir les formes suivantes²⁶ :

• L'escompte commercial

L'escompte est « une opération du crédit par laquelle, le banquier met à la disposition du porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cette effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre transfert à son profit de la priorité de la créance et de ses accessoires »²⁷. Toutefois, l'escompte peut, également, porter sur des chèques, car bien qu'ils soient payables à une, leur reconnaissance peut nécessiter un délai, surtout si le lieu de leur paiement est éloigné. L'escompte permet aussi au fournisseur détenteur d'un effet de commerce de mobiliser immédiatement sa créance, sans attendre la date du règlement initialement convenue avec son client en cas d'escomptant l'effet auprès de son banquier.

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier à racheter d'une entreprise les effets de commerce, dont elle est porteuse, avant l'échéance et moyennant le paiement d'agios, l'escompte fait donc intervenir trois parties ²⁸:

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelée « le cédant » ;
- Le débiteur de l'effet, appelé « le cédé » ;

²⁵ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.116.

²⁶ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.210.

²⁷ Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.240 et 241.

²⁸ Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

- Le banquier, qui est appelé « le cessionnaire ».

Pratiquement, le cédant va remettre l'effet de commerce à sa banque, soit en l'endossant si le nom du bénéficiaire est déjà indiqué, soit en portant son banquier comme bénéficiaire de l'effet.

L'opération d'escompte présente quelques caractéristiques, à savoir²⁹ :

- La compétence des tribunaux de commerce en cas de non- paiement de la traite à l'échéance ;
- La procédure juridique ne pourrait, toutefois, être étonnée qu'auprès de l'établissement d'un « protêt faute paiement » ;

- Le transfert juridique de la provision est entre les mains de l'endossataire ;

- La solidarité de la créance. La contre-passations des effets impayés fait prendre à la créance sous caractère combiné.

L'escompte présente des avantages certains pour la banque, qui sont³⁰ :

- C'est une opération du crédit qui est protégée par les dispositions du droit bancaire ;
- La banque a la possibilité, sous certaines réserves, de négocier le papier escompté à la

Banque Centrale si, elle a des besoins de la trésorerie.

- Uniquement des effets pour les périodes inférieures à 90 jours sont réescomptés.

En escomptant l'effet, le banquier accorde un crédit à son client. Ce crédit ne sera payé qu'à l'échéance par une tierce personne. Par conséquent, le banquier doit s'assurer de la qualité de son client et de celui qui doit payer.

• **L'affacturage ou le factoring**

L'affacturage est « un contrat par lequel un établissement du crédit spécialisé appelé factor, achète les créances détenues par un fournisseur appelé vendeur sur ses clients appelées acheteurs »³¹.

Ou bien, le factoring est « un acte aux termes duquel une société spécialisée appelé « factor » devient subrogée aux droits de son client appelé « adhérent » en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe, résultat d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, les risque de non remboursement »³².

A travers cette définition, on peut assimiler l'affacturage à un transfert de créances commerciales par subrogation conventionnelle de leurs titulaires à un établissement appelé « Factor » qui se charge du recouvrement moyennant une commission et garantit ainsi le risque de non-paiement, même en cas de défaillance du débiteur. Par conséquent, le factoring est, à la

²⁹ Idem.

³⁰ François D. : « Pratique de l'activité bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.110.

³¹ Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.107.

³² Article 543 du code de commerce algérien.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

fois, un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et un moyen du financement.

- **L'avance sur marchandise**

L'avance sur marchandise est une avance accordée, aux entreprises et destinée au financement de marchandises remises en gage au créancier. Cette technique permet aux clients de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment du temps pour revendre sa marchandise dans les brefs délais.

Le bénéficiaire de l'avance doit être posséder des marchandises. Ces dernières seront déposées, soit donc un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers-consignataire.

Autre la dépossession du gage, le banquier doit s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de marchandises à financer, du secteur d'activité de l'entreprise et de la conjoncture économique. Le montant de l'avance sera fixé sur la base des critères précédents. Celui-ci, doit, toujours, être inférieur à la valeur de la marchandise gagée.

- **L'escompte de warrant**

Le warrant est « un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose, en garantie de sa signature et dans les magasins généraux, des marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate »³³. Autrement dit, les warrants est un bulletin de gage qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une avance auprès de sa banque. La dépossession, dans le cas de l'entreposage de la marchandise dans un magasin général, est dite parfaite.

- **Avance sur marché public**

Un marché public « est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux »³⁴. La passation des marchés peut se faire selon trois modes : L'adjudication générale, l'adjudication restreinte et le marché de gré à gré. La réalisation des marchés pose aux entreprises un grand problème de trésorerie, du fait que le règlement des livraisons objet d'un marché n'intervient qu'après service rendu, constaté et avec retard. Ce retard dans le règlement, justifie le recours de ces entreprises aux banques pour trouver le financement nécessaire à leurs besoins.

Comme principale garantie, l'entreprise procède au nantissement du marché en faveur de la banque. Appelé aussi délégation du marché, le nantissement du marché a pour effet de permettre au créancier gagiste (banque) d'encaisser, d'une manière exclusive, les sommes représentatives

³³ Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.237.

³⁴ Idem ; P.240 et 241.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

des créances détenues par le client sur l'administration. Les avances susceptibles sont les suivantes ³⁵:

- **Le crédit de financement** : C'est un financement accordé avant la naissance de droits de paiement pour l'entreprise.

- **Les avances sur créances nées non constatées** : Ce sont des mobilisations de créances relatives à des travaux réalisés par l'entreprise, mais non encore constatés par l'administration. L'avance ne doit pas dépasser 50% du montant de la facture présentée.

- **Les avances sur créances nées constatées** : Ce sont des mobilisations de créances relatives à des travaux effectués et dûment constatées par l'administration. Dans ce cas, la sécurité du banquier est plus grande, l'avance peut atteindre 80% du montant de la facture.

- **L'avance sur titres**

L'avance sur titre est une technique qui permet à des clients détenteurs d'un portefeuille de titres (Bons De Caisse « BDC », Dépôt A Terme « DAT » et obligation) d'obtenir des avances, en proposant ces titres comme garantie « les titres nominatifs ou à ordre peuvent être mis en gage... »³⁶. Ces avances sont consenties, principalement, sur les DAT et les BDC en contrepartie du nantissement de ces derniers et du blocage des contrats de DAT.

La réalisation de l'avance se fait par mise à disposition de l'emprunteur d'une somme correspondant à 80% de la valeur des titres nantis. Le client paie les intérêts sur les sommes utilisées et non pas sur la totalité du montant avancé. La durée du prêt ne doit dépasser en aucun cas l'échéance du titre.

- **L'avance sur factures**

L'avance sur facture est « est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques, généralement, domicilier aux guichets de la banque prêteuse »³⁷.

En pratique, le banquier exige du demandeur de cette forme de concours, le bon de commande, le bon de livraison, la facture certifiée par le maître de l'œuvre et l'engagement du débiteur à virer irrévocablement les sommes dues, au profit du compte du client domicilié à l'agence. Le montant du crédit est limité au maximum à 70% du montant des factures.

³⁵ Bouyacoub F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.242.

³⁶ L'article 976 du code civil.

³⁷ Benhalima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.165.

2-1-2 Les crédits par signature

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, en cas où ces derniers s'avéreraient défaillants. Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes, à savoir ³⁸:

➤ L'aval

L'aval est « un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un biter à ordre et même sur un chèque »³⁹.

L'avaliste s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet à avaliser à l'échéance, dans le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas à le faire à la date prévue par le papier. Il peut être porté sur l'effet, sur une allonge ou être donné par un acte séparé.

Lorsque l'aval est donné par acte séparé, pour une personne dûment dénommée, l'avaliseur n'est tenu qu'envers l'avalisé, il n'est pas obligé à l'égard des porteurs successifs. L'aval constitue un crédit par signature lorsqu'il est accordé par la banque.

➤ L'acceptation

L'acceptation est « l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance »⁴⁰. Ce crédit est, surtout, utilisé par les banques dans le commerce international. Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client.

En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci.

La principale forme du crédit par acceptation accordée par la banque est celle liée à une ouverture du crédit documentaire, lequel est, alors, réalisé non pas, document contre paiement, mais document contre l'acceptation.

➤ Le cautionnement

Le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »⁴¹. La caution est un engagement pris par la banque pour le compte de son client, de s'exécuter en cas de défaillance de celui-ci envers un tiers. La caution peut avoir objet⁴² :

³⁸ Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280.

³⁹ Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4^{ème} édition ; Aengde ; Paris ; 1997 ; P.189.

⁴⁰ Idem, P.190.

⁴¹ L'article 644 de code civil.

⁴² Thierry D. : « Droit Bancaire » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007 ; P.50.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

- **De différé des paiements** : Il s'agit, par exemple, de l'obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement ;
- **D'éviter les paiements** : C'est le cas, de la caution d'adjudication ;
- **D'accélérer des rentrées de trésorerie** : Il s'agit, ici, de la caution de remboursement d'acompte ou de retenues de garantie. On peut distinguer entre deux formes de cautionnement, qui sont⁴³ :
 - **Le cautionnement simple** : Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.
 - **Le cautionnement solidaire** : Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéficiaire de discussion. Le créancier peut poursuivre, indifféremment, le débiteur principal ou la caution.

➤ Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est « un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus à l'ouverture du crédit »⁴⁴.

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque pour le compte de son client importateur, de garantir à l'exportateur de paiement de marchandises contre la remise des documents qui attestent l'exploitation, la qualité et la conformité des marchandises stipulées dans le contrat. La particularité du crédit documentaire réside dans le fait qu'il peut être⁴⁵ :

- **Révocable** : La banque peut revenir sur son engagement, et ce, avant l'exportation des marchandises ;
- **Irrévocable** : La banque peut revenir sur son engagement que d'abord parties ;
- **Notifié** : la banque est seule engagée ;
- **Confirmée** : L'engagement de la banque est conforté par celui d'un correspondant dans le pays de l'exportateur. Comme tout concours bancaire, les engagements par signature ont des avantages et des inconvénients pour la banque tout comme pour le client. Au titre des avantages pour la banque, les engagements par signature rapportent des commissions,

⁴³ Thierry D. : « Droit Bancaire » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007 ; P.50.

⁴⁴ Benhalima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.170.

⁴⁵ Laure S. : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.77 et 78.

n'entraînent pas de décaissement à leur mise en place, et permettent à la banque de se subroger dans les droits du créancier de son client.

Au titre des inconvénients, les engagements par signatures sont des risques difficiles à maîtriser et leur suivi est lourd. Pour le client, l'engagement de la banque valorise son image de marque et permet une meilleure gestion de sa trésorerie. Cependant, les frais financiers et les garanties exigées de fonds en constitution de provision sont des inconvénients liés à l'engagement qu'il obtient de la banque.

2-2 Les crédits d'investissements

Les crédits d'investissements sont des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité.

Les ressources dégagées pour le fonctionnement de ces biens acquis contribueront au remboursement du crédit.

2-2-1 Les Crédits à Moyen Terme (CMT)

Le crédit à moyen terme s'inscrit dans la fourchette deux (02) à sept (07) ans. Il est, essentiellement, accordé pour l'acquisition des biens d'équipements amortissables entre huit (08) et dix ans (10) ans. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit d'équipement des Petite et Moyennes Entreprise (PME),...).

Celui-ci, s'applique, à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise. On distingue trois types du crédit à moyen terme, à savoir⁴⁶ :

➤ Le crédit à moyen terme réescomptable

Pour pouvoir faire face l'immobilisation des fonds décaissés à l'occasion de la réalisation du crédit, la banque est obligée de recourir au réescompte auprès de la Banque Centrale.

La Banque Centrale peut réescompter aux banques et aux établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation du crédit à moyen terme doivent avoir l'un des objectifs suivants⁴⁷ :

- Développement des moyens de productions ;

⁴⁶ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.260.

⁴⁷ L'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

- Financement d'exploitation et construction d'immeubles d'habitation.

Ces réescomptes sont renouvelables, mais pour une période ne pouvant pas excéder trois(03) années. Les effets à réescompter doivent comporter, en plus de la signature du cédant, deux signatures de personnes physiques ou morales notoirement solvables, dont l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat.

➤ Le crédit à moyen terme mobilisable

Dans ce type du crédit, la banque ne s'adressera pas à la BC pour se renforcer, mais cherchera plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier, lequel est, malheureusement, inopérant en Algérie (il est dans sa phase embryonnaire).

La mobilisation est une opération par laquelle un créancier (le banquier dans notre cas) retrouve auprès d'un organisme mobilisateur la disponibilité des sommes qu'il a prêtées de son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier. L'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme mobilisateur est assez souvent nécessaire pour avoir accès à cette mobilisation.

➤ Le crédit à moyen terme non refinançable

Le crédit à moyen terme non refinançable est un crédit qui n'offre pas de possibilités de refinancement à la banque ; il est alimenté par la propre trésorerie de cette dernière. Il en résulte que le taux d'intérêt débiteur appliqué à ce type de crédit est plus élevé que celui appliqué aux CMT refinançables.

2-2-2 Les Crédits à Long Terme

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept (07) ans avec une période de différé de deux (02) ans à quatre (04) ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions. La durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement des immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

2-2-3 Le crédit-bail ou leasing

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat »⁴⁸.

Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas prioritaire du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain délai. Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires⁴⁹ :

- _ Le crédit bailleur (banque) ;
- _ Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- _ Le fournisseur.

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier⁵⁰ :

➤ **Crédit-bail mobilier :**

Il porte sur des biens d'équipements qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiale de banques. Les concours de ces établissements sont fonction de leur fonds propres.

➤ **Crédit-bail immobilier :**

Il concerne des biens professionnels déjà construits ou à construire. Il pouvant adopter le statut de sociétés immobilières pour le commerce de l'industrie. En effet, l'entreprise choisit son équipement, le fournisseur est réglé par la société du crédit-bail, la durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué. A la fin du contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

❖ Les avantages de crédit-bail

Le crédit-bail présente des avantages, qui sont⁵¹ :

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;

⁴⁸ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.344.

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 23^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.345.

⁵¹ Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2008 ; P.345.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

- Il n'existe aucun autofinancement ;
- L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle ;
- Il n'y a pas d'immobilisation au bilan, puisqu'il s'agit de location ;
- Les loyers sont passés en frais généraux, à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

❖ Les inconvénients du crédit-bail

Le crédit- bail présente des inconvénients, qui sont⁵² :

- Il s'agit d'une technique du financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements ;
- Ce type de financement est réservé aux biens standards ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie ;
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

2-3 Le financement de commerce extérieur

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (importation et exportation) réalisées entre un pays et le reste du monde. Ces transactions engendrent une importante circulation des biens, des services et des capitaux. Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de : l'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politiques monétaires et financières.

Les pouvoirs publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur l'extérieur. Par conséquent, les banques sont amenées à satisfaire les besoins de l'entreprise en matière de réalisation d'opérations d'importations et d'exportations. Ces opérations peuvent être réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations.

⁵² Idem.

2-3-1 Financement des exportations

Dans plusieurs cas, on trouve suite au manque des fonds, des difficultés dans l'activité d'import/export. De ce fait, les contractants sont forcés de solliciter les banques qui leur permettent de bénéficier du financement spécifique. Dans le registre des crédits destinés au financement des exportations, on distingue⁵³ :

- **Le crédit fournisseur** : Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger⁵⁴.
- **Le crédit acheteur** : Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur⁵⁵.

2-3-2 Financement des importations

Les opérations réalisées à l'international, de par l'éloignement géographique, les différences de réglementations et des longues, revêtent des risques considérables pour des opérateurs économiques les initiant. Les banques interviennent pour faciliter la réalisation des opérations d'importations par des techniques du financement des importations, qui sont⁵⁶ :

➤ L'encaissement documentaire ou la remise documentaire :

Est une technique de règlement, par laquelle, un exportateur mandate sa banque pour recueillir, par l'intermédiaire de son correspondant, le règlement ou l'acceptation de l'acheteur, au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise.

➤ Le crédit documentaire : Est un engagement de pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite

⁵³Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580.

⁵⁴Idem, P.581.

⁵⁵Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2003 ; P.680.

⁵⁶Pasco C. : « Commerce international » ; 6^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.116.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat⁵⁷.

2-4 Les crédits aux particuliers

Comme les entreprises, les particuliers peuvent avoir des ressources suffisantes pour financer leur besoins, comme il peut leur arriver que leurs disponibilités ne leur permettent pas de réaliser une opération. Pour cela, ils peuvent solliciter l'appui du banquier pour face à leurs divers besoins.

Les crédits aux particuliers sont des crédits affectés, essentiellement, à la consommation de biens et services octroyés à des personnes physiques pris en dehors de leurs activités professionnelles. Les crédits aux particuliers peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir ⁵⁸:

2-4-1 Le crédit à la consommation

Le crédit à la consommation est un nouveau produit bancaire permettant aux particuliers d'acquérir, sous certaines conditions, des équipements domestiques fabriqués et/ou montés, ou des produits importés tel que les automobiles par le recours à des facilités de paiement. Cette forme du crédit est accordée aux résidant sur le territoire national, avec une activité stable et un revenu régulier. Le montant du crédit peut aller jusqu'à 70% du coût total du bien acheté⁵⁹.

2-4-2 Le crédit immobilier

Le crédit immobilier est un prêt octroyé par une banque aux particuliers et aux entreprises est destiné à financer une opération immobilière (acquisition, construction, travaux,...). Le logement peut être affecté à une résidence principale, secondaire ou à un investissement locatif. Les établissements prêteurs prennent, généralement, une hypothèque sur le bien acheté, se protégeant ainsi contre le non remboursement du prêt⁶⁰.

3- Les caractéristiques du crédit bancaire :

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération, et le risque.

⁵⁷ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 24^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.271.

⁵⁸ Idem, P.272.

⁵⁹ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.149.

⁶⁰ Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1^{er} édition ; De Boeck université ; Bruxelles ; 2004 ; P.50.

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

3.1. La confiance

Le crédit signifie faire confiance et la pratique sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes.

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle. La confiance est la base principale du crédit.

3.2. Le temps

Il n'y a crédit, en effet, que dans la mesure où se produit un décalage entre deux prestations : l'une, celle de créditeur, est actuelle, l'autre, du crédité, est retardée dans le temps, différée⁶¹.

Le temps de crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui où se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser⁶².

3.3. La rémunération

Convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus⁶³.

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas des décaissements (crédit par signature), sont rémunérés par une commission⁶⁴.

3.4. Le risque :

Est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux :

a) Le risque individuel :

C'est un risque particulier à l'entreprise, il est fonctionné de la situation financière. Cela concerne les affaires qui manquent de ressources, qui sont endettées, qui possèdent des installations industrielles vétustes et affichaient des frais généraux excessifs.

⁶¹Ibid,p.156.

⁶² Michel GAUDIN, le crédit aux particuliers, édition SEFI, Québec, 1996, p9.

⁶³ Jean Claude BOUSQUET, op cit, P.63.

⁶⁴ Jean Louis Rives Lange et Monique Contamine Raymand.Op cit. P. 571-572.

b) Le risque générale :

C'est celui qui provient de phénomènes de grande ampleur, événements naturels, politiques ou économiques.

c) Le risque sectoriel :

Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation d'une activité (pénurie de matière premières, effondrement des prix...)

d) Le risque pays ou risque souverain :

Il est à la probabilité de non-paiement des créances par débiteurs résidant dans pays jugés à risque et sont généralement qualifiés « à risque », les pays en situation politique ou économique délicate, ou encore, les pays victimes de catastrophe naturelles. C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentable en elles-mêmes.

4- Le rôle du crédit bancaire :

Le crédit joue un rôle important dans l'économie. Il est une force incomparable pour aussi pour les nantis que pour les pauvres, c'est l'un des leviers essentiels des affaires et le socle du développement car ; sans lui, la croissance des entreprises irait misérablement, les rendant incapables de se développer. Avec lui, les possibilités de la production et des échanges deviennent possibles.

Cependant, pour que le crédit existe, il faut au préalable, que les ressources financières soient constituées, c'est-à-dire épargnées pour ne pas être directement consommées mais pour être utilisées ultérieurement⁶⁵.

En approfondissant l'impact du crédit bancaire, l'on peut lui attribuer plusieurs rôles, notamment économique, social et politique.

Par son rôle économique, l'on peut dire que le crédit bancaire permet la création de nouvelles combinaisons économiques, élargit le domaine de l'échange, accélère le rythme de la production, et avive la consommation.

Selon la conjoncture économique du moment, l'autorité responsable, Etat ou Institut d'Emission, interviendra sur les crédits de manière générale ou particulière pour édicter des

⁶⁵ DRANGER J., Le traité d'économie bancaire, Tome 1, PUF, PARIS, 1981, P.47

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

mesures restrictives ou au contraire, pour alléger des dispositions entravant. Ainsi, compte tenu de la conjoncture, son rôle économique sera, en cas de prospérité, celui d'empêcher la surproduction et les investissements injustifiés, par des limitations d'octroi de crédits ; en cas de dépression, d'encourager l'esprit d'entreprise et les investissements par un assouplissement des conditions d'octroi du crédit, etc.

Il est indéniable que le crédit bancaire peut revêtir un caractère social. A ce sujet, l'on peut citer le financement d'affaires à but social tels que l'encouragement aux logements, les prêts à des organismes poursuivant un but social ou d'intérêt public : hôpitaux, écoles, et certains prêts de consommation.

Quant au rôle politique du crédit, il peut être cité le financement d'échanges commerciaux entre pays appartenant à des blocs idéologiques opposés ; les avances à des Etats ou des entreprises étrangères.

5- Limite du crédit bancaire :

Les crédits bancaires ont des limites à savoir :

5.1. Limites d'ordre réglementaire :

Il s'agit essentiellement des règles prudentielles instituées par l'instruction Banque d'Algérie n° 74/94 du 29 Novembre 1994. A titre de rappel, citons la règle selon laquelle les découverts en compte doivent diminuer afin de ne plus dépasser l'équivalent de quinze (15) jours du chiffre d'affaires du bénéficiaire.

A rappeler également que l'instruction Banque d'Algérie fixant les règles prudentielles définit les critères de classification des créances (en fonction du degré de risque encouru) et les taux de provisions à constituer. Tout comme elle invite les banques primaires à mettre en place un dispositif de surveillance des engagements.

5.2. Limites liées aux contraintes de gestion de la banque

Il s'agit essentiellement des contraintes liées à la mobilisation des ressources et au refinancement...etc.

La démarche à privilégier est celle qui favorise la rentabilité de la banque et réduit les risques de non remboursement à échéance. A ce titre, il est préconisé d'adosser les crédits à chaque type d'actif à financer. Suite à la diversification des crédits accordés, la banque d'Algérie a imposé ces limites afin de se prévenir des risques liés à l'activité bancaire.

Conclusion :

L'objectif de notre chapitre a été de mettre en exergue le rôle prépondérant de la banque ainsi que ses activités exercées car il s'agit bien de l'instance chargée de l'octroi des crédits.

Comme toute entreprise, l'objectif de la banque est de réaliser un profit, d'assurer le développement de son activité de façon rentable en offrant un service de qualité qui justifie sa réputation et la confiance en ses créances. Sa viabilité peut être menacée par des situations de relation insolvable avec sa clientèle.

Cependant, il n'y pas de crédit exempt de risque, pour cela le risque de crédit est fondamental dans l'activité bancaire. Il a aussi un impact considérable sur la rentabilité des établissements de crédit. Ainsi ; pour accroître cette rentabilité, il faut réaliser un profit passant par l'augmentation du volume de crédit. Quand la banque prend cette mesure, le risque va se multiplier, dès lors le banquier se doit de l'appréhender, d'en mesurer les grandeurs, de prévoir son évolution et de contrôler les résultats. Cela crée un défi permanent pour les dirigeants des banques qui se soucient de gérer le risque crédit.

Ce compromis de gestion, sera analysé dans le chapitre suivant

Chapitre 02 : Le risque de crédit : Notion et Gestion

Introduction :

Le risque de crédit est le risque le plus important auquel est exposée une banque. En effet, toute banque doit accorder une attention particulière à sa gestion afin de l'atténuer et éviter les conséquences qui en résultant. Comme définition proposée sur le risque de crédit bancaire, nous pouvons énoncer que « c'est la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements »⁶⁶

L'objectif de ce chapitre, nous allons dans un premier lieu définir le risque de crédit, ensuite énumérer les différents types de risque de crédit, les formes, l'origine et puis les conséquences dues à ces risques.

⁶⁶ <http://www.dissertationsenligne.com/Biographies/La-Gestion-de-risque-bancaire-BALLI-Et-2/14031.html>

Section 01 : Notion du risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus traités dans le domaine de la finance moderne. Lorsque ce risque devient courant pour une institution financière, il risque de propager aussi à d'autres organes envers lesquels l'institution a aussi des engagements. Aussi rappelons que toute dette non remboursée est économiquement une perte sèche que supporte le créancier. Donc le métier de banquier cherche incessamment à minimiser les risques relatifs à l'opération de crédit. Il s'agit donc de les répertorier et les définir dans la perspective de les prévoir, de les suivre et de les contrôler.

1- Définition du risque de crédit :

Le risque de crédit est sans doute le plus important de tous les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit, dans la mesure où il met le plus en cause la survie de l'organisation, il résulte à la fois des facteurs liés à la santé de l'économie (récession/expansion) et des facteurs spécifiques aux emprunteurs.

Le risque en matière bancaire peut être défini, selon Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU, comme étant « un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte »⁶⁷

Selon JAQUE SPLINDER, « le risque de crédit consiste dans la défaillance possible de l'emprunteur dans le remboursement de crédit, il est présent à toutes les étapes de la relation d'un établissement de crédit avec ces clients ; lors de la sélection »⁶⁸

Généralement, la prise de risque est tout simplement liée à l'objet principal de l'activité bancaire : l'octroi de crédit. Cette prise de risque est inéluctable et justifie l'existence même des banques.

Le simple retard dans un remboursement peut être préjudiciable pour une banque qui travaille avec des fonds empruntés, car comme tout commerçant ou industriel, il doit faire face, de son côté, à ses propres échéances et, par conséquent, compter sur les rentrées nécessaires à l'équilibre de sa trésorerie. Si, par suite de circonstances imprévisibles, ou même par suite d'une politique de crédit imprudente, les retards se généralisaient, il pourrait en résulter une

⁶⁷ ROUACH M et NAULLEAU G, Le contrôle de gestion bancaire et financière », REVUE BANQUE (Paris), 1998, P. 33.

⁶⁸ SPLINDER J, « Contrôle des activités bancaire », ECONOMICA (Paris), 1998, P. 250.

immobilisation de capitaux susceptible de mettre la banque en sérieuses difficultés, même si les crédits accordés ne sont pas compromis.

Il y a lieu de distinguer le risque de contrepartie à titre principal et le risque de contrepartie à titre accessoire :

➤ **Le risque de crédit à titre principale** : « A titre principal, le risque de contrepartie est le risque de perte lié à la défaillance d'un débiteur sur lequel un établissement détient un engagement »⁶⁹. Il s'agira des crédits octroyés, des titres détenus (action, obligation) et enfin des engagements hors bilan.

➤ **Le risque de crédit à titre accessoire** : à titre accessoire le risque de contrepartie présente les deux aspects suivants :

- Risque de disparition d'une opportunité : Une opportunité dont l'établissement pensait pouvoir disposer .Autrement dit lorsque une banque pensait disposer de fonds et que la banque avec laquelle a conclu un accord a perdu la faculté de refinancer .Ici la banque peut bénéficier ultérieurement de cette faculté.

- Risque de règlement-livraison. Ce risque est fondamentalement celui de livrer la chose vendue sans recevoir le produit de la vente. Le risque de règlement-livraison est bien sûr particulièrement important sur les marchés de gré à gré, et notamment sur le marché des changes. Toutefois, l'organisation progressive des marchés d'instruments financiers a permis, avec la création de chambres de compensation, de réduire très significativement le risque de règlement-livraison (en l'absence de chambre de compensation, la solution peut consister à interposer une tierce partie dont le rôle est d'assurer la simultanéité des deux mouvements, livraison et réception).

2- Les formes de risque de crédit :

Le risque de crédit revêt trois formes⁷⁰:

➤ **Le risque de contrepartie sur l'emprunteur :**

Concerne les crédits accordés aux clients (clients et entreprises) ou les placements effectués sur les marchés financiers. ;

⁶⁹ CALVET H, « Méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », ECONOMICA (Paris), 2002, P.97.

⁷⁰ DUBERNET M « gestion actif-passif et tarification des services bancaires », Ed. Economica, 1997, P.64

➤ **Le risque de contrepartie sur le prêteur :**

Sur les garanties potentielles de financement accordées par des contreparties bancaires pour assurer le financement de l'activité en cas de difficultés d'approvisionnement sur les marchés ;

➤ **Le risque de contrepartie sur produits dérivés :**

Les produits dérivés⁷¹ sont utilisés dans une préoccupation de couverture des risques ou de spéculation. Ils sont appelés dérivés parce que leurs valeurs sont dérivées d'autres marchés.

Le risque de crédit sur instruments dérivés est limité mais non négligeable. Ce risque a deux composantes :

- **Un risque courant** : Qui représente la perte en cas de défaut, aujourd'hui la valeur de ce risque est le coût de remplacement de l'instrument.

- **Un risque potentiel** : Représentant la perte supplémentaire en cas de défaut dans le futur. Il dépend principalement de la durée restant à couvrir jusqu'à l'échéance du contrat et de la volatilité du sous-jacent

3. Typologie de risque de crédit

En dehors des risques communs à toutes entreprises, les banques sont confrontées à une typologie spécifique inhérente à leurs activités. Principalement les octrois des crédits. Ces risques ne sont pas purement hypothétiques et peuvent, lorsqu'ils se réalisent, avoir de lourdes conséquences.

Il existe une multitude de risque de crédits bancaires. Leur typologie diffère selon les auteurs à cause surtout des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns pouvant entraîner les autres. ANTOINE Sardi⁷², par exemple, regroupe les risques de crédit bancaire en dix catégories :

3-1 Le risque de contrepartie

C'est le risque à la fois le plus dangereux et le plus courant pour une banque, il s'agit du non respect par un client de son engagement financier à savoir, dans la majorité des cas, un remboursement de prêt. Les événements qui peuvent amener un emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multiples. Soit une malhonnêteté évidente (ex roquerie, abus de confiance) ou un cas de force majeure. Ceci est notamment le cas en ce qui concerne les crédits

⁷¹ Les produits dérivés peuvent être des forwards (contrats à terme de change ou de taux), des swaps de change ou de taux ou encore des options de change ou sur taux d'intérêt

⁷² SARDI A, « Audit et contrôle interne bancaire », AFGES (Paris), 2002, PP. 39-47.

réalisés à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerre, révolution, de catastrophes naturelles ou de non transfert le plus souvent, la cause de non remboursement est à chercher dans une défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs : chômage pour un particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

3-2 Le risque particulier à un client ou une opération

Qui se subdivise lui-même en deux types de risques.

3-2-1 Le risque particulier à un client

Le risque particulier a à un client dépend d'éléments qui ne dépassent pas le cadre d'une affaire. Il est fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise, ainsi que de la compétence technique et de moralité de ses dirigeants.

Les crédits accordés à des entreprises qui manquent de ressources, qui sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant, qui sont endettées ou dont la trésorerie est lourde comportant des risques assez grands.

Des installations industrielles vétustes ou, à l'inverse, des installations somptueuses, des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité ou, au contraire, de belle qualité mais trop chère, doivent inspirer au banquier une certaine réticence. La compétence technique des dirigeants de l'entreprise joue un rôle primordial.

Une affaire mal dirigée est presque inévitablement vouée à des catastrophes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables. Il convient également d'attacher un grand prix à la moralité des dirigeants d'une affaire. Sans doute des commerçants ou des industriels peu scrupuleux ont souvent réussi brillamment, mais le banquier doit craindre que leur habileté ne s'exerce à ses dépens ou qu'elle ne provoque des incidents dont il sera indirectement la victime. Ainsi, les entreprises qui faussent leurs déclarations fiscales peuvent se voir infliger des amendes susceptibles de les mettre en position critique.

3-2-2 Le risque particulier à une opération

Le risque particulier à une opération est fonction de sa nature, de sa durée, de son montant, surtout lorsque celle-ci a été fixée trop largement par rapport à la surface du client. On distingue⁷³ :

⁷³ www.memoireonline.com (10/12/2019) « la gestion du risque de crédit bancaire dans un contexte de crise économique : Cas de la B.N.D.E du Burundi » 2008

3-2-2-1 Le risque de taux

Le type de risque a pour origine l'activité même de la banque qui consiste, rappelons-le, à réaliser des prêts et à y adosser une collecte. Le risque de taux apparaît lorsque le coût des ressources devient supérieur aux produits perçus sur les emplois. Le risque de taux est risque de voir la rentabilité de l'établissement bancaire se dégrader par une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Ce risque ne se matérialise jamais lors de la réalisation du crédit car, à un instant donné, il sera absurde qu'une banque prête à un taux inférieur au coût de sa collecte. Le risque de taux ne peut donc apparaître que dans le temps et uniquement si les durées des emplois et des ressources ne sont pas parfaitement adossées (il y a adossement parfait lorsque les emplois et les ressources sont sur une même durée, préservant dans le temps la marge de la banque).

Même dans une situation d'adossement parfait, le risque peut apparaître lorsque les emprunteurs (les déposants) viennent rembourser (se faire rembourser) leurs prêts (leurs placements) par anticipation. Dans ce cas, l'adossement prévu à l'origine disparaît.

3-2-2-2 Le risque corporatif ou professionnel

Le risque corporatif ou professionnel réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent modifier les conditions d'un commerce ou d'une industrie : pénurie des matières premières, effondrement des prix, révolution technique ou même simplement modifications profondes dans les procédés de fabrication, apparition de produits équivalents et moins chers et changements de mode ou désaffection de la clientèle.

Certaines branches d'activités peuvent être durement frappées par la fermeture d'un débouché extérieur, ou, même sur le marché intérieur, par la suppression d'une protection douanière. Les banques redoutent tout particulièrement les positions spéculatives qui, se généralisant dans une profession, peuvent rendre celle-ci très vulnérable.

3-2-2-3 Le risque général

Le risque général dépasse le cadre de l'affaire au profit de laquelle le crédit est sollicité, pour frapper l'économie d'une nation entière, d'une région voir la situation internationale. Le risque général est difficile à prévoir, et il est encore plus difficile d'y parer.

Leur prévision, même lorsqu'elle est possible, seul un élément de trouble pour les affaires.

A- Le risque économique

Le risque économique est caractérisé par les crises « économiques » par un repliement général de l'activité économique. Le passage d'une crise économique est marqué par les difficultés commerciales ou financières pour la plupart des entreprises et par un accroissement du nombre des dépôts de bilans.

B- Le risque monétaire

Les troubles monétaires amènent les gouvernements à prendre des mesures telles que la suspension des paiements envers l'étranger.

C- Le risque politique

Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles et étrangères. Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions. Elles peuvent être à l'origine de moratoires qui paralysent les règlements.

D- Le risque social

Le risque social est caractérisé par les troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise que les guerres étrangères.

E- Le risque naturel

Il faut noter également les conséquences d'événements naturels tels que des inondations, des sécheresses, des incendies, des épidémies, des invasions de parasites, qui peuvent frapper des régions plus ou moins étendues.

➤ On parle aussi de risque financier et de risque non financier :

E-1 Les risque financiers : Sont les risques liés aux variations de prix des actifs financiers (actions, obligations, taux de change). On distingue :

- **Risque de liquidité** : Il s'agit du risque le plus important pour un établissement bancaire qui se matérialise en général par une course au guichet des épargnants pour retirer leur épargne suite à une rumeur de non solvabilité par exemple.

- **Risque de crédit** : C'est le risque "historique" de la banque dont les métiers de base sont le prêt et le financement. Une banque qui prête à un état risqué ou à une entreprise risquée prend le risque de ne pas récupérer l'intégralité du principal de son prêt. Ce risque est lié à la qualité de signature de l'emprunteur. Le risque de crédit se subdivise en 4 catégories : le risque de défaut du client, le risque de dégradation de la qualité de sa signature (risque de transition de

rating), le risque de marché sur la qualité de sa signature (ou risque de spread) et le risque de contrepartie sur les contrats dérivés avec une contrepartie risquée.

- **Risque de change** : Un établissement international a des activités dans différents pays et publie un bilan dans une seule devise. Son résultat est donc sujet aux fluctuations des taux de change.

- **Risque de marché** : Outre que les banques sont des investisseurs pour compte propre, leurs activités d'intermédiation sur les marchés financiers engendrent des risques liés aux fluctuations des marchés (taux d'intérêts, taux de change, crédit, actions matières premières).

- **Options cachées** : ce risque est surtout important en banque commerciale. Un des exemples les plus courants est celui lié à l'option de remboursement anticipé détenue par de nombreux particuliers qui s'endettent auprès des banques pour acquérir leur résidence principale.

En effet, lorsqu'un client rembourse de façon anticipée son crédit, la banque doit renoncer à toucher les flux d'intérêts qui étaient prévus dans le futur, ce qui constitue un manque à gagner. Par ailleurs, des produits d'épargne très courants tels que le PEL (Plan épargne logement) par exemple contiennent de nombreuses options de taux d'intérêt, qui ne seront en général pas exercées de façon optimale, ce qui rend leur couverture d'autant plus difficile à calibrer.

E-2 Les risques non financiers :

Ils comprennent entre autres :

- **Risque de marges (ou de volume)** : De nombreuses activités bancaires ont des revenus proportionnels au volume d'activité. C'est par exemple le cas des managers (rémunération proportionnelle aux encours gérés).

Dans ce cas, si les levées d'encours sont faibles, les rémunérations futures seront faibles.

- **Risques réglementaires et légaux** : Parmi les risques auxquels doit faire face l'entreprise, on compte le risque réglementaire puisque le changement de loi ou de réglementation peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur économique.

- **Risque opérationnel** : le risque opérationnel peut être défini comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, d'erreurs humaines, de défaillance des systèmes informatique, d'évènements extérieurs. Ce sont donc des risques qui existent depuis toujours dans les banques ou les entreprises.

Il peut s'agir par exemple de problèmes informatiques qui retardent l'exécution d'ordres sur les marchés (incidents courants) mais également de l'incendie de locaux ou de fraude interne

pouvant entraîner de lourdes pertes. Le risque opérationnel est donc un risque qui peut s'avérer très coûteux.

Le comité de Bâle avait défini ce risque comme suit : « Risques de pertes dues à l'inadéquation ou à la défaillance de processus internes dues au personnel ou aux systèmes ainsi que celles dues aux événements extérieurs »⁷⁴

4- L'origine de risque de crédit :

L'activité bancaire demeure fortement réglementée du fait du rôle particulier joué par les établissements financiers dans l'économie. Deux raisons principales sont à l'origine du contrôle de l'activité bancaire ⁷⁵:

- Les liens étroits qu'entretiennent les établissements financiers sont à l'origine d'un risque systémique : la faillite d'une banque peut entraîner, par effet de contamination, celle d'autres établissements.

- L'Etat demeure le principal garant des dépôts bancaires : l'activité de contrôle permet de maintenir la confiance dans le système bancaire et d'en assurer la pérennité.

Les premières dispositions réglementaires concernant l'activité de crédit des banques ont été émises par le Comité de Bale.

Elles répondent à une logique d'adéquation des capitaux propres des banques aux risques qu'elles prennent ⁷⁶: les fonds propres doivent être suffisants pour couvrir les pertes que les banques sont susceptibles d'enregistrer.

L'Accord de Bale (15 juillet 1988) fixe le cadre réglementaire de l'activité de crédit de l'ensemble des banques des pays signataires.

Le ratio Cooke impose notamment un niveau de fonds propres minimal : à chaque actif détenu par la banque est associé un coefficient de pondération (0%, 20%, 50% ou 100%) en fonction du risque associé ; le capital total destiné à couvrir le risque doit atteindre au moins 8% de l'ensemble des actifs ainsi pondérés⁷⁷.

La principale critique formulée à l'encontre des propositions du Comité de Bale provient de l'absence de fondement économique des coefficients de pondération appliqués aux actifs : ceux-

⁷⁴ Eric Lamarque, Frantz Maurer. (2009), « le risque opérationnel bancaire, Dispositif d'évaluation et système de pilotage », Revue française de gestion, (n 191), P94.

⁷⁵ RONCALLI Thierry, « Introduction au risque de crédit », Groupe de Recherche Opérationnelle Crédit Lyonnais, Lyon, octobre 2001, P. 85

⁷⁶ RONCALLI Thierry, « Introduction au risque de crédit », Groupe de Recherche Opérationnelle Crédit Lyonnais, Lyon, octobre 2001, P. 85.

⁷⁷ Idem, P.86.

ci sont fixes de façon arbitraire si bien qu'ils ne reflètent pas correctement le risque de crédit réel encouru par les banques.

Face à cette situation réglementaire imparfaite les établissements bancaires cherchent à mettre en place des outils de mesure du risque efficaces permettant de déterminer le capital économique nécessaire pour chacune de leurs activités.

De tels outils doivent permettre à terme d'évaluer et de comparer les rentabilités économiques (et non plus comptables) des activités dans lesquelles les banques sont engagées.

5. Les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire

Nous pouvons citer quelques conséquences négatives du risque crédit sur l'activité bancaire :

5.1. La dégradation du résultat de la banque :

Cette dégradation est due aux provisionnements et aux pertes liées au non remboursement des créances.

5.2. La dégradation de la solvabilité de la banque :

En effet, la banque pourrait recourir à ses fonds propres pour couvrir des niveaux de risques élevés (pertes inattendues). Ce qui peut remettre en cause sa solvabilité.

5.3. La baisse de son rating :

Une dégradation des résultats de la banque pourrait engendrer une baisse de son rating car ce dernier est un indicateur de solvabilité.

5.4. Un risque systémique :

Le risque systémique correspond au risque que le défaut d'une institution soit « contagieux » et conduise d'autres institutions à faire défaut. En effet, le risque de crédit peut provoquer par effet de contagion une crise systémique. La stabilité globale du système financier est, dans un tel contexte, compromise ;

5.5. La dégradation de la relation banque-client :

Une diminution des résultats de la banque suite au non remboursement de ses créances oblige cette dernière à augmenter les taux des prêts afin de pouvoir absorber les pertes enregistrées. Cependant, cette augmentation des taux de crédit induit l'exclusion d'une partie de clientèle même solvable à toute possibilité de contracter des prêts et donc le recours à la concurrence pour financer leurs besoins.

Etant donné les conséquences désastreuses que peut avoir le risque crédit sur la banque voire même sur tout le système bancaire et financier, la mise en place d'une réglementation prudentielle est apparue nécessaire.

Section 02 : Gestion de risque de crédit

Les risques générés par l'activité du crédit, notamment le risque de contrepartie, peuvent mettre en péril la banque, s'ils ne sont pas maîtrisés. Dans cette perspective, les banques ont développé des techniques de mesure et de gestion de risques de plus en plus sophistiquées et faisant appel à des outils statistiques avancés. L'objectif de ce chapitre est de cerner l'importance du risque de crédit dans l'activité de la banque et de préciser le contexte réglementaire dans lequel la banque est amenée à le gérer.

1- MESURES DU RISQUE DU CREDIT

Toute prise de risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements. L'évaluation du risque implique un savoir-faire adapté à la qualité de la contrepartie, particulier ou entreprise, elle requiert également, de savoir développer des méthodes d'évaluations conformes aux nouvelles exigences des régulateurs.

1-1 L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit

L'approche traditionnelle d'évaluation du risque de crédit utilise le jugement de l'analyse de crédit sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de rembourser son crédit, l'analyse du risque est menée différemment en fonction de la nature du crédit (aux particuliers ou entreprises)⁷⁸

1-1-1 L'évaluation du risque des particuliers

En premier lieu, il convient de collecter toutes les informations nécessaires sur l'emprunteur (situation de famille, revenus, ancienneté dans sa profession,...) et sur ses antécédents en matière d'endettement et de solvabilité. A cet égard, le banquier utilise les fichiers existants, qu'on peut classer en fichiers positifs et fichiers négatifs.

➤ Les fichiers positifs

Les fichiers positifs visent à recenser tous les emprunteurs, même ceux exempts d'incidents de paiement ou de remboursement, afin que le prêteur puisse avoir une vue d'ensemble de la totalité de l'endettement de l'emprunteur et de ses caractéristiques. Les fichiers positifs permettent de mieux cerner le profil du risque présenté par un emprunteur grâce à des exploitations statistiques.

⁷⁸ De Coussergue S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ; 5ème édition ; Dunod ; Paris ; 2007 ; P.160.

➤ Les fichiers négatifs

Les fichiers négatifs qui sont des fichiers composés d'emprunteurs ayant connu des difficultés de trésorerie dans un passé récent. Deux fichiers négatifs doivent être consultés avant toute offre du crédit, à savoir⁷⁹:

- **Le fichier central des risques** : qui recense les incidents de paiements des chèques (défaut ou insuffisance de provision), les interdictions bancaires qui en découlent et les décisions de retrait de carte bancaire.

- **Le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** : qui recense tous les emprunteurs en défaut de paiement ainsi que ceux qui font l'objet de la procédure collective du traitement du surendettement.

1-1-2 L'évaluation du risque des entreprises :

L'évaluation du risque des entreprises repose sur le diagnostic financier de l'entreprise.

1-1-2-1 La collecte d'information sur l'emprunteur

Cette collecte ne se limite pas aux comptes annuels. Elle inclut, également, la connaissance des marchés et produits sur lesquels le client opère et la compréhension de la stratégie qu'il développe. Il faut, à nouveau, insister sur l'avantage de la relation de long terme dans la collecte de ces informations qui permet, notamment au banquier d'apprécier les qualités de compétence et de moralité des dirigeants de l'entreprise⁸⁰.

1-1-2-2 L'analyse de la situation financière de l'emprunteur

Le banquier traitera la situation financière, afin de repérer toutes les caractéristiques essentielles sur la capacité financière de l'entreprise. L'analyse financière constitue le principal outil pour évaluer à priori sa contrepartie. Toute prise du risque nécessite une connaissance approfondie de la contrepartie et sa capacité à faire face à ses engagements.

➤ Définition de l'analyse financière

L'analyse financière peut être définie comme étant « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des

⁷⁹ De Cousseregues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002 ; P.151.

⁸⁰ Idem ; P.156.

tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements) et en fin son patrimoine »⁸¹

. Elle permet de faire une étude approfondie sur la situation financière d'une entreprise (documents comptables). Ainsi, elle donne des informations indispensables telles que : la qualité de l'entreprise, sa rentabilité, sa capacité à se développer et à générer des profits,....

➤ Les étapes de l'analyse financière

C'est une analyse faite sur la base du bilan comptable et des soldes d'intermédiaires de gestion. Elle consiste à comparer entre : les chiffres d'affaires et les ratios des trois derniers exercices pour apprécier leur évolution dans le temps.

Le calcul de certains ratios de base, à partir de ces données, permet une première évaluation de la solvabilité de l'entreprise. Si, le rapport entre l'endettement et le chiffre d'affaires annuel est trop grand, il sera très risqué d'accorder un nouveau crédit. La faiblesse du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires peut aussi indiquer des difficultés dans le remboursement des emprunts.

➤ Les types de financements

La méthode d'analyse financière diffère selon que la demande du crédit concerne l'exploitation ou l'investissement. S'il s'agit de besoin du financement issu du cycle d'exploitation, l'analyse portera sur les perspectives de développement. En d'autres termes, il faudra savoir si l'activité engendrée par l'investissement dégagera une marge suffisante pour permettre le remboursement des crédits et le maintien de l'équilibre financier.

1-2 La notation (le rating) Nouvelle approches d'évaluation du risque de crédit

A côté de l'analyse financière, d'autres méthodes ont été développées pour mesurer le risque de contrepartie celles-ci, permettent notamment de prévoir la défaillance de l'emprunteur dans le futur.

1-2-1 Définition de la notation

La notation est appelé aussi le rating, le rating est un mot d'origine américaine qui veut dire « évaluation ». Il est défini comme étant « un processus d'évaluation du risque attaché à un titre

⁸¹ Hutin H. : « Toute la finance » ; 3ème édition ; d'organisation ; Paris ; 2004 ; P.77.

de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur »⁸².

La notation est un moyen d'information sur le niveau du risque d'une contrepartie. Elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou à long terme.

C'est un outil d'aide à la prise de décision, puisqu'il synthétise en une note le degré de solidité et de solvabilité de la contrepartie. Cette note est attribuée soit par des sociétés spécialisées de notation, on parle alors de notation externe, soit établie par les banques elles même, la notation est alors interne.

1-2-1-1 La notation externe

La notation externe est du ressort des agences de notation. Celle-ci, se chargent d'évaluer le risque présenté par un émetteur d'instruments financiers, qu'il soit un Etat, une collectivité territoriale ou un établissement du crédit et diffusent régulièrement des notes qui reflètent la qualité des émissions.

Cette technique apparue aux USA dans les années 1910. Les agences de notation se sont d'abord intéressés à l'analyse financière et à l'élaboration de statistiques sur l'industrie américaine, puis ont développé l'activité de notation.

➤ La notation des agences de notation

Les agences de notation classent les émetteurs en leur attribuant des notes allant de la meilleure, qui est réservée aux émetteurs à solvabilité indiscutable, à la plus mauvaise dans les cas où la défaillance est établie. Pour cela, les agences utilisent la démarche suivante⁸³ :

- S'assure de la recevabilité de la demande de notation : En effet, il n'est pas intéressant de lancer le processus de notation en sachant à l'avance que la note sera mauvaise.
- Etude de la contrepartie : à travers la collecte d'informations comptables, financières, juridiques ou autres concernant la contrepartie et son environnement. L'étude des informations collectées, notamment :
 - La place de la contrepartie bancaire au sein du système bancaire (activité, part de marché,...);
 - L'environnement économique et réglementaire : c'est l'étude du système financier auquel appartient la banque (relations avec les confrères, dépendance des établissements vis-à-vis des publics, les risques du secteur,...) ;

⁸² Karyotis D. : « La gestion financière : une nouvelle approche du risque » ; Edition Banque ; Paris ; 1995 ; P.16.

⁸³ www.banque-crédit.org.

- L'analyse financière de l'établissement : par l'étude des comptes de la banque (Fonds propres, actifs, rentabilité,...) ;
- L'analyse des aspects qualitatifs tels que la capacité de soutien des actionnaires, d'accès aux financements externes,...).

• **Notation** : La note s'obtient en combinant les résultats des différentes étapes de l'étude.

Cette note fait l'objet d'un suivi permanent et peut varier à la hausse ou à la baisse. Les agences de notation publient, également, des statistiques sur la corrélation entre le risque de défaillance et la notation de la contrepartie. En effet, plus la note est élevée, plus la probabilité de défaut est faible.

1-2-1-2 La notation interne

Avec la notation interne, la banque évalue elle-même le risque de défaillance de la contrepartie, exploitant les informations privées qu'elle détient sur l'emprunteur du fait de la relation de long terme⁸⁴. L'un des aspects les plus novateurs du nouvel accord de Bâle réside dans l'intégration de l'approche fondée sur les notations internes pour mesurer le risque du crédit. On distingue pour cela une approche simple et une approche avancée.

➤ Approche fondée sur les notations internes simples

Approche fondée sur les notations internes simples (IRB⁸⁵) est fondée sur les évaluations internes des banques. La méthode de calcul des actifs pondérés s'appuie sur quatre (04) données quantitatives, à savoir⁸⁶ :

- **La Probabilité de Défaut (PD)** : Représente la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut dans un horizon du temps donné.

- **Les Pertes en Cas de Défaut (PCD)** : C'est le montant des pertes que la banque aura à supporter en cas où la contrepartie faisait défaut.

- **L'Exposition en Cas de Défaut (ECD)** : C'est le risque que court une banque sur une contrepartie au moment de la défaillance de cette dernière.

- **L'Echéance (E)** : Mesure l'échéance résiduelle de l'exposition.

La Perte Potentielle (PP) peut être calculée comme suit :

⁸⁴ De Coussergues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 5ème édition ; Dunod ; Paris ; 2007 ; P.170.

⁸⁵ Internal Rating Based

⁸⁶ De Coussergue S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002 ; P.160.

$$PP = PD * PCD * ECD$$

➤ Approche fondée sur les notations internes avancées

Cette méthode prend en compte dans son calcul tout le portefeuille de la banque et ne s'intéresse pas à une contrepartie individuelle. Elle débouche sur les modèles internes du risque du crédit. Dans cette approche, les établissements devront calculer, non seulement, la probabilité de défaut, mais aussi l'exposition et les pertes en cas de défaut (Cf. Tableau n°01).

De façon générale, que la notation soit interne ou externe, celle-ci a pour objet de donner une estimation du risque encouru sur une contrepartie. Le comité de Bâle incite les banques à développer des systèmes de notation interne faibles pour tenir compte de la nouvelle réglementation et optimiser le rendement de leurs fonds propres.

Tableau n° 01 : Les modèles de Notation Interne (NI)

Données de base	Approche NI simple	Approche NI complexe
Probabilité de Défaut (PD)	Valeurs fournies par la banque sur la base de ses propres estimations	Valeurs fournies par la banque sur la base de ses propres estimations.
Perte en Cas de Défaut (PCD)	Valeurs prudentielles établies par le comité	Valeurs fournies par la banque sur la base de ses propres estimations.
Exposition en Cas de Défaut (ECD)	Valeurs prudentielles établies par le comité.	Valeurs fournies par la banque sur la base de ses propres estimations.
Echéance (E)	Valeurs prudentielles établies par le comité ou à la discrétion de l'autorité nationale, fournies par la banque sur la base de ses propres estimations (en excluant éventuellement certaines expositions).	Valeurs fournies par la banque sur la base de ses propres estimations (en excluant éventuellement certaines expositions).

Source : Vue d'ensemble du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres, 2003.

1-3 Les objectifs et les étapes de la gestion des risques du crédit

La gestion des risques du crédit a pour objet de mesurer et de contrôler les risques.

1-3-1 Les objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques vise la réalisation de quatre (04) objectifs suivants ⁸⁷:

- Assurer la pérennité de l'établissement, par une allocation efficiente des ressources et une allocation adéquate des fonds propres qui permettra une meilleure couverture contre les pertes futures.
- Elargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés.
- Faciliter la prise de décisions pour les opérations nouvelles et permettre de les facturer aux clients.
- Rééquilibrer le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats et des effets de diversifications.

1-3-2 Les étapes de la gestion des risques

La gestion des risques repose sur un processus de six (06) étapes, qui sont⁸⁸ :

1-3-2-1 Identification des risques

Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée. Cette étape ne doit pas être limitée dans le temps, vu les changements internes et externes qui touchent le milieu bancaire et qui peuvent engendrer l'apparition de nouveaux risques.

1-3-2-2 Evaluation et mesure des risques

Elle consiste à quantifier les coûts associés aux risques identifiés dans la première étape. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont quantifiables comme dans le cas du risque du crédit et du risque du marché, le concept le plus utilisé est celui de la valeur du risque. Dans le cas des risques non quantifiables, une méthodologie objective est appliquée pour les estimer, à travers deux variables, à savoir⁸⁹:

- La probabilité de survenance d'un événement négatif, qui a défaut de quantification, peut se voir attribuer des valeurs relatives : forte, moyenne et faible probabilité.
- La gravité de l'événement, en cas de survenance du risque : là aussi, en absence de données quantifiables, on peut attribuer une variable relative : élevé, moyen et faible.

Le croisement des deux séries de variables, permettra de donner une idée relative du risque.

⁸⁷ Bessis J. : « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques » ; Edition Dalloz ; Paris ; 1995 ; P.48.

⁸⁸ www.doc-etudiant.fr

⁸⁹ www.bank-of-algeria.dz

1-3-2-3 Sélection des techniques de gestion des risques

Les techniques de gestion des risques visent, principalement, l'un des trois (03) objectifs suivants⁹⁰ :

- Eviter le risque ;
- Transférer le risque ;
- Encourir le risque.

1-3-2-4 La mise en œuvre des risques

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée, (par exemple : la salle des marchés pour les risques du marché, la direction des engagements pour le risque du crédit, Asset Liabilities Management (ALM)⁹¹ pour la gestion du risque de liquidité et de taux). Quant au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable à une unité spécifique vu sa présence partout.

Le principe fondamental de cette étape est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution⁹².

1-3-2-5 Surveillance des risques

Le suivi permanent des risques est primordial, afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions, initialement prises, deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait, elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

1-3-2-6 Reporting des risques

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion. Il s'agit, d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire.

⁹⁰ www.banck-of-algeria.dz

⁹¹ ALM ou la gestion Actif-Passif est l'ensemble des techniques et des outils de gestion qui permettant de mesurer et de contrôler les risques financiers.

⁹² Mathieu M. : « L'exploitation bancaire et risque crédit » ; Edition d'organisation ; Paris ; 1999 ; P.80

2- LES METHODES DE GESTION DU RISQUE DU CREDIT

La gestion du risque de crédit est au cœur du métier du banquier. En effet, elle lui permet d'avoir une meilleure connaissance de ces clients et d'optimiser le couple rendement /risque des prêts accordés.

Cependant, face à la concurrence des marchés financiers, les banques sont appelées à reconsidérer leurs opérations de prêts sous un angle différent. Elles doivent rationaliser leur gestion du risque de crédit en référence au marché. La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon, essentielle, à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement du crédit.

2-1 La réglementation prudentielle internationale

La réglementation prudentielle est l'ensemble de contraintes imposées aux établissements de crédits.

2-1-1 Le comité de Bâle

Le Comité de Bâle ou Comité de Bâle sur le contrôle prudentiel bancaire (en anglais Based Committee on Banking Supervision, BCBS) était, initialement, appelé le "Comité Cooke", du nom de Peter William Cooke directeur de la Banque d'Angleterre qui avait été l'un de ses premiers présidents.

Ce comité a été créé à la fin de l'année 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du "groupe des Dix" (G10) suite à la faillite de la banque Herstatt⁹³. Il est réuni pour la première fois, en février 1975, à Bâle en Suisse où se trouve son secrétariat permanent. Il tient couramment, de trois à quatre séances par an.

Le comité de Bâle se compose des gouverneurs des banques centrales et les hauts représentants des autorités du contrôle prudentielles des treize (13) pays⁹⁴. En mars 2009, le comité de Bâle a décidé d'ajouter les pays suivants : Australie, Brésil, la Chine, la Corée, Inde, Mexique et Russie. En juin 2009, d'autres pays qui rejoignent ce comité : Hong Kong et Singapour ainsi que d'autres pays de G20 : Afrique du sud, Arabie Saoudite, Indonésie et Turquie.

⁹³ Herstatt est le nom d'une banque allemande disparue en 1974 dont la faillite a causé une grave crise sur le marché des changes.

⁹⁴ Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Les missions principales du comité de Bâle sont les suivantes ⁹⁵:

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier ;
- L'établissement de standards minimaux en matière du contrôle prudentiel ;
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance ;
- La promotion de la coopération internationale en matière, du contrôle prudentiel.

En fin, les travaux de ce comité ont pour objet essentiel de :

- Surveiller l'activité bancaire internationale, par la mise en place d'une coopération entre les différentes autorités monétaires internationales.
- Fixer des normes prudentielles, afin d'éliminer la source d'inégalité concurrentielle due aux différenciations des normes de fonds propres d'un pays à l'autre.

2-1-2 Les accords de Bâle I et le ratio de solvabilité

En 1988, le comité de Bâle met en place le premier accord de Bâle I appelé, également, ratio Cooke. Basé sur une méthodologie simple, ce ratio établissait un minimum d'exigence de couverture des risques du crédit par des fonds propres. Le ratio Cooke a été suivi d'un amendement introduisant la couverture des risques de marché. Le capital réglementaire, instauré par l'accord de Bâle 1, représente le niveau minimum de fonds propres que la banque doit détenir pour assurer la protection des déposants et la stabilité du système financier.

2-1-2-1 Le ratio Cooke

Le ratio Cooke ⁹⁶ est appelé aussi ratio de solvabilité, c'est un ratio prudentiel destiné à mesurer la solvabilité des banques. Il définit le montant des fonds propres minimum que doit posséder une banque en fonction de sa prise du risque.

➤ Les objectifs de ratio du Cooke :

Les objectifs de ratio du Cooke sont les suivants ⁹⁷ :

- Renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire international ;
- Promouvoir des conditions d'égalités de concurrences entre les banques à vocation internationale.

⁹⁵ Cassou P-H. : « La réglementation prudentielle » ; Edition séfi ; Boucherville ; 1997 ; P 90.

⁹⁶ On l'appelle ratio Cooke du nom du président de comité de Bâle, Peter Cooke, entre 1977 et 1988, et ancien gouverneur de Bank England.

⁹⁷ Lamarque E. : « Management de la banque : Risques, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2005 ; P.39.

La détermination de ce ratio tient compte les éléments suivants :

- **Les fonds propres** : Ce sont les apports des propriétaires de la banque au sens du capital social.
- **Les engagements** : Constitués de l'ensemble des crédits octroyés qui sont pondérés selon la nature de l'emprunteur.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{fonds propres réglementaire}}{\text{Ensemble des engagements du crédit}} > 8$$

Le rapport des deux valeurs ne doit pas être inférieur à 8 % dans les propositions des accords de Bâle I.

2-1-2-2 Les faiblesses des accords de Bâle I

Le but de comité a été atteint. Bâle I a été intégré à la législation de plus d'une centaine de pays après avoir subi des adaptations aux besoins nationaux et peut être considéré comme un succès. Mais, malgré ce succès, Bâle I relève certaine faiblesse qui sont les suivantes⁹⁸ :

- Pondérations de solvabilité ne tenant pas compte de la qualité réelle des actifs du bilan ou des crédits ;
- Prise en compte très limitée des sûretés et des garanties ;
- Aucune prise en compte des nouvelles techniques de diminution des risques du crédit (Par exemple : dérivés sur les risques du crédit, titrisation de crédits, convention relatives à la sûreté) ;
- Aucune prise en compte des durées ;
- Aucune prise en compte de la diversification du portefeuille.

Du point de vue des régulateurs, la prise en considération des risques bancaires n'est pas assez globale, c'est-à-dire que seuls les risques du crédit et du marché entrent en ligne du compte mais, pas les risques opérationnels par exemple.

2-1-3 Les accords de Bâle II et le ratio McDonough

La grande limite du ratio Cooke et donc des réglementations issues des premiers accords de

⁹⁸ Cesare R. : « Bâle II-étape important de la réglementation bancaire » ; Edition Economica et Policy consulting ; Suisse ; 2004 ; P.05.

Bâle, est liée à la définition des engagements du crédit. La principale variable prise en compte était le montant du crédit distribué. À la lumière de la théorie financière moderne, il apparaît qu'est négligée la dimension essentielle de la qualité de l'emprunteur, et donc du risque du crédit qu'il représente.

Le Comité de Bâle a proposé, en 2004, un nouvel ensemble de recommandations, au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier, la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation financière interne propre à chaque établissement dénommé « IRB ». Le nouveau ratio de solvabilité est le ratio McDonough⁹⁹.

➤ **Les objectifs généraux de ce ratio sont** ¹⁰⁰:

- Construire les fondations d'une structure d'adéquations de fonds propres flexibles, afin de permettre une adéquation du capital réglementaire et du capital économique.
- Affiner la mesure du risque de crédit, en fonction du profil du risque de l'établissement et volonté nette de promouvoir les systèmes de notation interne.
- Encourager le développement d'outils de mesures et de gestion des risques, afin d'améliorer les options d'allocation du capital et de produire des exigences de capital plus fines.
- Introduire une approche plus complète et plus articulée en matière de la gestion des risques (incluant le risque opérationnel).
- Adresser l'information asymétriques entre les autorités de supervision et les banques, quand ils sont jugés robustes.
- Améliorer l'égalité concurrentielle, en créant un marché cohérent et accessible à tous en matière de règles bancaires internationales et de transparence des risques au niveau des banques.

Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois (03) piliers (terme employé explicitement dans le texte des accords)¹⁰¹ :

⁹⁹ Du nom du président du comité de Bâle à ce moment-là, William J. MC Donough

¹⁰⁰ Lamarque E. : « Management de la banque : risque, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.48.

¹⁰¹ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.9.

Chapitre 02 : Le risque de crédit : Notion et Gestion

- L'exigence de fonds propres (ratio de solvabilité McDonough) ;
- La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres ;
- La discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).

Pilier I : L'exigence de fonds propres

L'exigence de fonds propres affine l'accord de 1988 et cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les établissements financiers. Parmi les nouveautés de Bâle II, signalons la prise en compte des risques opérationnels (fraude et pannes du système) et des risques du marché, en complément du risque du crédit ou de contrepartie¹⁰² (Cf. Tableau n°02).

Tableau n° 02 : Pondération des différents risques sous Bâle II

Unité : %

Type de risque	Exigence en fonds propres	Réparation
Crédit	6,8	85
Marché	0,4	5
Opérationnel	0,8	10
TOTAL	8	100

Source : Dovogin N. : « Comptabilité et audite bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.303.

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où

Fonds propres de la banque > 8 % des risques de crédits

À un ratio Mc Donough où

Fonds propres de la banque > 8 % des (risques de crédits (85 %) + de marché (5 %) + opérationnels (10 %))

¹⁰² Jimenez C. et Merlier P. : « Prévention et gestion des risque opérationnels » ; Edition Banque ; Paris ; 2004 ; P.160.

Chapitre 02 : Le risque de crédit : Notion et Gestion

De plus, le calcul des risques de crédits se précise par une pondération plus fine des encours (l'encours pondéré = RWA^{103}) avec une prise en compte :

- Du risque de défaut de la contrepartie (le client emprunteur) ;
- Du risque sur la ligne du crédit (type du crédit, durée et garantie) de l'encours.

Plusieurs méthodes de calcul du risque du crédit sont offertes aux banques dans le cadre de dispositif de Bâle II.

• La méthode dite « standard » :

Consiste à utiliser des systèmes de notation fournis par des agences de notation (notation externe). Cette méthode donne la possibilité de mesurer la fiabilité des contreparties par les notes allouées par les agences de notation. Les systèmes de notation les plus connus comportent de l'ordre de dix (10) notes représentées par deux (02) ou trois (03) lettres ou de 2 lettres et le signe (+) ou (-).

AAA ou AA+ : Capacité extrêmement forte de respecter ses engagements financiers ;

AA ou A+ : Capacité très forte de respecter ses engagements financiers ;

B : Capacité à respecter ses engagements financiers à court terme ;

< B : Souvent en défaut.

Le tableau indique, la principale pondération des encours nets qui devrait être retenues pour le calcul des besoins de fonds propres dans l'approche standard. La pondération des clients est fonction de la notation (Cf. Tableau n°03).

Tableau n° 03 : La Méthode standard (notations Standard & Poor's)

Unité : %

Clients	AAA à AA-	A + à A-	BBB à BB+	BB+ à B-	< B	Non noté
Etats	0	20	50	100	150	100
Banques	20	50	100	100	150	100
Entreprise	20	50	100	100	150	100
Opérations de détail	Immobilier					35
	Autres					75

Source : Desmicht F.: « Pratique de l'activité bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 2005;P 268

¹⁰³ RWA : Risk weighted asset ou actif à risque pondérés, correspondant au montant minimum de capital requis au sein d'une banque en fonction de leur niveau du risque, ce montant se calcule sur la base d'un pourcentage des actifs pondérés par le risque.

- **Les méthodes plus sophistiquées (méthodes IRB) :**

Avec la méthode dite IRB-fondation et celle dite IRB-avancée impliquent des méthodologies internes et propres à l'établissement financier d'évaluation de cotes ou de notes, afin de peser le risque relatif du crédit. Le calcul du risque de crédit est alors¹⁰⁴ :

$RWA = f(PD ; LGD) \times EAD$ où f respecte une loi normale. Ce risque ainsi calculé est le risque inattendu.

RWA : Risk Weighted Assets

Dans le ratio :

Fonds propres pris en compte / (Risque de crédit + Risque opérationnel + Risque de Marché) > 8 %

La somme des RWA de chacun des clients composera le risque de crédit. Le choix de la méthode permet à une banque d'identifier les risques propres en fonction de sa gestion. Une banque qui voudrait être au plus près de sa réalité tendra vers le choix d'une méthode avancée.

Mais en contrepartie, l'investissement est d'autant plus important : la détermination d'une perte de probabilité du défaut (LGD¹⁰⁵) demande ainsi, la gestion et l'historisation de plus de 150 données mensuelles sur un minimum de cinq ans sur chacun des crédits accordés.

Pilier II : La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres

Comme les stratégies des banques peuvent varier quant à la composition de l'actif et la prise de risques, les banques centrales auront plus de liberté dans l'établissement de normes face aux banques, pouvant hausser les exigences du capital, là où, elles le jugeront nécessaires.

Cette partie examine les principes essentiels de la surveillance prudentielle et comporte des recommandations concernant la gestion des risques ainsi que la transparence et la responsabilité prudentielle. Cette nécessité s'appliquera de deux (02) façons, à savoir ¹⁰⁶:

1. Validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 (back testing) :

La banque devra prouver à posteriori la validité de ses méthodes définies à priori en fonction de ses données statistiques et cela sur des périodes assez longues (5 à 7 ans). Elle devra en plus être capable de "tracer" l'origine de ses données.

2. Test de validité des fonds propres en cas de crise économique (stress testing) :

¹⁰⁴ Sayad S. : « Gestion du risque de crédit et proche résultant des recommandations de Bâle II » ; Edition DESB ; Alger ; 2008 ; P.68.

¹⁰⁵ LGD : Loss Given Default.

¹⁰⁶ Bernard P. : « Évolution de la réglementation prudentielle bancaire » ; Direction des affaires économiques et financières ; Paris ; 2010 ; P .67.

La banque devra prouver que sur ses segments de clientèles et ses fonds propres sont suffisants pour supporter une crise économique touchant l'un ou tous ces secteurs. La commission bancaire (le régulateur) pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.

Pilier III : la discipline de marché :

Des règles de transparence sont établies quant à l'information mise à la disposition du public sur l'actif, les risques et leur gestion. L'application de Bâle II est une puissante machine qui « formate » les données de gestion d'une banque. Ses conséquences sont de trois ordres au niveau du pilier III¹⁰⁷ :

- 1- Uniformisation des bonnes pratiques bancaires : quelle que soit la banque et quelle que soit la réglementation qui la régit (droits nationaux), les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.
- 2- Les bases mises en place pour ce calcul sont une puissante source de données de gestion, qui réconcilient les risques comptables et financières ;
- 3- Transparence financière : les analystes trouveront une lecture des portefeuilles de risques identiques pour toute banque dans tous les pays.

¹⁰⁷ Lamarque E. : « Management de la banque : risques, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2006 ; P.47.

Tableau n° 04 : Les trois piliers de Bâle II

Bâle II		
Pilier I	Pilier II	Pilier III
Exigences minimale de fonds propres : - Risque de crédit (nouvelles approches de calcul) ; - Risque de marché ; - Risque opérationnel (nouveau).	Surveillance par les autorités prudentielles : - Evaluation des risques et dotation en capital spécifiques à chaque banque ; - Communication plus soutenue et régulière avec les banques.	Transparence et discipline de marché : - Obligation accrue de publication (notamment, de la dotation en fonds propres et des méthodes d'évaluation des risques.

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir de : Luc B-R.: « Principe de technique bancaire» ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.10 et 11.

2-1-4 Les accords de Bâle III

Les accords de Bâle III portant sur la réglementation bancaire, ont pour objectif de s'assurer, qu'à l'avenir, les banques pourront absorber des pertes importantes et d'éviter des faillites.

Cette réglementation est plus complète que la précédente et répond aux limites des accords de Bâle II.

2-1-4-1 Les objectifs de Bâle III

L'idée du comité est relativement simple : pouvoir comparer la solidité des banques les unes avec les autres et s'assurer qu'elles pourront absorber des montants de pertes importants afin d'éviter de nouvelles faillites, quatre (04) mesures principales sont mises en avant¹⁰⁸ :

- **Renforcement des fonds propres**

Selon le comité, existe des fonds propres de meilleure qualité que d'autres dans leurs capacités d'absorption des pertes. Il s'agit, d'améliorer la qualité du « noyau dur » des capitaux des banques, le « Core tier 1 ». Les activités les plus risquées verraient ainsi leurs fonds propres alloués sensiblement renforcés. La solvabilité des banques serait ainsi accrue.

¹⁰⁸ www.acp.banque.fr

- **Adaptation des liquidités**

Le comité de Bâle propose la mise en place de deux ratios de liquidité¹⁰⁹ :

- Le « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), ratio court terme, qui vise à obliger les banques internationales de détenir un stock d'actifs sans risque facilement négociables, afin de résister pendant 30 jours à une crise.
- Le « Net Stable Funding Ratio » (NSFR), ratio long terme, qui lui vise le même objectif mais sur un (01) an. En général, les établissements du crédit ne pourraient investir dans des actifs à long terme (immobilier entre autres) qu'avec des ressources à long terme.

- **Modification du ratio d'effet de levier**

Le ratio de l'effet de levier permet d'évaluer la taille des engagements des banques par rapport à la taille de leur bilan existe déjà. En Europe, ce ratio n'est qu'un indicateur secondaire qui n'est pas véritablement déterminant. Néanmoins, sous la pression des Etats-Unis, le comité envisage d'en faire une mesure intégrée directement au pilier 1 de Bâle II, celui qui permet de calculer les exigences en fonds propres, alors qu'il fait partie aujourd'hui du pilier 2, simple indicateur des mesures du contrôle. Le tout, afin d'éviter un trop fort endettement des banques.

Ainsi, les autorités de tutelles et les gestionnaires n'ont pas les mêmes priorités. Les autorités de tutelles, recherchent la stabilité du marché financier par le biais d'une fiabilité des établissements et créer un matelas de sécurités que sont les fonds propres réglementaires.

Le gestionnaire, pour sa part, vise l'optimisation de la gestion financière de l'établissement. Il s'attache à contrôler tous les risques sans hiérarchiser, nécessairement, sur la même base que la réglementation. L'obligation de constitution du fond propre constitue une sécurité pour les établissements puisqu'elle les protège de la faillite. Il faut que la constitution d'une garantie ne soit pas une finalité pour la banque, le plus important étant le bien-fondé économique et financier du concours sollicité.

2-2 La prise de garantie

On entend par garantie « un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une perte pécuniaire »¹¹⁰. La première fonction de la garantie est qu'elle permet de diminuer l'exposition effective au risque. L'utilisation des garanties répond, également, à l'objectif de limiter le coût de la défaillance, puisqu'elles constituent une alternative à l'augmentation des taux d'intérêts. Elles offrent l'avantage de procurer une protection en cas de défaillance éventuelle, tout en limitant la hausse des taux d'intérêt.

2-2-1 Nature des garanties

Une banque requiert des garanties afin de se protéger en cas de défaillance de l'emprunteur et selon des modalités diverses.

2-2-1-1 Les garanties personnelles

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteur principal. Si

¹⁰⁹ www.senat.fr

¹¹⁰ Lobez F. : « Banque et Marchés du crédit » ; Edition PUF ; Paris ; 1997 ; P.5.

celui-ci, ne respecte pas ses obligations à l'échéance, autrement dit-il s'engage à satisfaire l'obligation si, le débiteur n'y satisfait pas.

Elles sont données par un tiers dans le cadre de cautionnement au d'aval. Il est très fréquent dans le cadre du crédit à des PME que le banquier demande la caution solidaire du ou des dirigeants de l'entreprise afin d'éviter de se s'avoir opposé une responsabilité financière limité aux apports et d'inviter les dirigeant à gérer l'entreprise dans l'objectif de rembourser les créanciers¹¹¹.

2-2-1-2 Les garanties réelles

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers. Divers biens peuvent être constitués en garantie, notamment les immeubles, les fonds de commerce et sous conditions, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances.

Elles portent sur des biens et prennent la forme d'hypothèques, lorsque un immeuble est affecté à l'acquittement d'une obligation, de gage lorsque des biens meubles sont donnés en garantie avec droit de rétention du créancier ou de nantissement, lorsque le créancier n'a pas de droit de rétention. Les règles en matière de prise de garanties doivent être clairement formalisées : contrats assurant la sécurité juridique de l'opération, la définition des cas où les garanties sont obligatoires et les taux de couvertures¹¹².

2-3 Le partage des risques

Pour réduire son exposition au risque sur une contrepartie, une banque peut souhaiter partager l'octroi des crédits avec d'autres établissements du crédit selon des modalités différentes¹¹³.

2-3-1 Le cofinancement

Avec le cofinancement, plusieurs banques se mettent d'accord pour financer une contrepartie et cet accord peut donner lieu, mais cela n'est seulement obligatoire, à la constitution d'un pool bancaire. Une clef de répartition assigne à chaque membre du pool une quotes-parts dans la masse des crédits distribués et une ou deux banques du pool, ayant en général les quoteparts les plus élevées, sont dites chefs de file et assurent la gestion et le suivi des concours.

Le pool présente l'avantage, outre la division des risques, de permettre à de petites banques de prendre part au financement de l'activité de plus grands entreprises. De plus, en cas de difficultés, un pool unanime à plus du poids pour obliger une firme à mettre en œuvre un plan de redressement.

¹¹¹ De Coussergues S.« Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition; Dunod; Paris; 2002 ; P.174.

¹¹² Idem.

¹¹³ De Coussergues S« Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition; Dunod; Paris; 2002; P.175.

2-3-2 Les engagements de garanties

Dans ce cas, la banque prêteuse bénéficie d'une garantie délivrée par un tiers spécialisé dans ce type d'intervention (par exemple une société de caution mutuelle ou la Sofaris, société spécialisée dans le partage de risques). Le tiers n'intervient pas en financement.

2-4 Les supports (documents)

Un ensemble de document accompagne le crédit tout au long de sa vie. Ces supports alimentent aussi une banque de données pour de futur renouvellement du crédit ou pour une autre forme de concours que l'entreprise sollicitera auprès de la banque.

2-4-1 La convention du crédit

C'est un document élaboré par la banque, dans lequel elle explique les modalités du crédit.

Elle a une valeur de contrat car, le client après avoir pris connaissance du document, doit approuver afin de lui donner toute son essence juridique.

2-4-2 Assurance-crédit

L'assurance-crédit est défini comme étant « un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaires au profit du quel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation de risque prévu au contrat »¹¹⁴.

L'assurance-crédit a pour objectif d'apporter des réponses concrètes pour des questions relatives à la prévention et à la gestion du risque d'impayé, au recouvrement des créances en souffrance, à une indemnisation rapide. En effet, pour trouver la solution adéquate au besoin spécifique, les compagnies d'assurances ont appelé à diverses formes d'assurances. L'assurance-crédit, dans ce cas, l'assureur prend une position qui se rapproche de celle de la caution moyennant le versement d'une prime à la charge de l'emprunteur et l'assurance incendie qui permet un dédommagement en cas de destruction, de dégradation ou du vol d'un des biens de l'entreprise qui peut servir de suretés. Les uns comme les autres permettent, en général, de garantir¹¹⁵ :

- Le paiement des créances impayées issues de procédures collectives ;
- L'indemnisation des impayés qui pourraient la mettre en péril (impayés exclusivement pouvant entraîner des dépôts de bilan) ;
- Le recouvrement des sommes prêtées à des entreprises.

¹¹⁴ Code civil algérien ; office national des travaux éducatifs ; Alger ; 1999 ; P.146.

¹¹⁵ www.e-assurance-crédit.com

2-5 Les dérivés du crédit

Un produit dérivé du crédit est défini comme étant « un instrument du marché, donc coté en fourchette, dont le flux qui lui est associé dépend de l'évolution de la qualité du crédit de l'émetteur d'un actif de référence »¹¹⁶.

Un dérivé du crédit est donc un contrat financier conclu de gré à gré, dont le marché est accessible à toutes les catégories d'intervenants : banques, assurances, entreprises,...etc. Les dérivés du crédit permettent à une banque de vendre le risque attaché à une créance tout en la conservant à l'actif de son bilan.

2-5-1 Diversité des dérivés du crédit

Plusieurs catégories de dérivés du crédit peuvent être distinguées, à partir de mécanismes de transferts du risque mis en œuvre.

2-5-1-1 Les instruments liés à un événement du crédit

Avec ces instruments, l'obligation de paiement du vendeur de garantie découle de la survenance d'un événement du crédit de type défaut ou dégradation de la créance sous-jacente, c'est par la conclusion d'un contrat de swap que le risque a été transféré. Cette catégorie de dérivés du crédit est, principalement, constituée du crédit default swaps qui est défini comme « un contrat financier bilatéral par le quel une des parties (l'acheteur de protection) paie de manière périodique une prime sur un montant nominal, afin d'obtenir auprès du vendeur de la protection un paiement contingent à la suite d'un événement du crédit sur l'emprunteur »¹¹⁷.

2-5-1-2 Les instruments sur spread de signature

Dans ce cas, l'obligation de paiement à la charge du vendeur de garantie naît de l'évolution de l'écart de rendement entre la créance sous-jacente et celui d'une dette de référence. Les forward spreads et les options sur spreads appartiennent à cette catégorie de dérivés de crédit.

2-5-1-3 Les total return swaps

Cette troisième catégorie est constituée de produits reposant sur un mécanisme de transfère du risque total (capital et intérêts) attaché à une créance sous-jacente. Ces instruments permettent d'échanger, grâce à un swap, le rendement d'une créance contre celui d'une dette de référence, un emprunt d'Etat, par exemple, donc sans risque.

2-5-2 Utilité des dérivés du crédit

Les dérivés du crédit permettent une véritable gestion du risque de contrepartie puisqu'ils rendent possible la dissociation du coût du risque de contrepartie et du coût de financement de la créance à laquelle il est attaché. Un établissement de crédit peut ainsi¹¹⁸ :

¹¹⁶ Marteau D. : « Les enjeux de développement du marché des dérivés de crédit » ; Edition Revue banque stratégie ; Paris ; 2001 ; P.2.

¹¹⁷De Servigny A. : « Le risque de crédit : nouveau enjeux pour la banque » ; Edition Dunod ; Paris ; 2001 ; P.150.

¹¹⁸ Bruyère R. : « Les produits dérivés de crédit » ; Edition Economica ; Paris ; 1999 ; P.30.

- Vendre des risques existants tout en conservant les créances à son bilan ;
- Achète des risques et diversifier son exposition.

Ces deux opérations peuvent s'insérer dans des stratégies d'arbitrage ou de spéculation favorisent la gestion dynamique du risque de contrepartie en donnant aux établissements du crédit l'accès à des risques de contrepartie que commercialement, ils ne sont pas en mesure de prendre. Les banques sont, également, très actives en matière de dérivés du crédit comme teneurs de marché et assurent ainsi la liquidité de ces produits.

2-6 La titrisation

La titrisation est une technique financière américaine, qui consiste pour une entreprise à céder certains de ses actifs et recevoir une contrepartie des liquidités. Ces actifs sont cédés à une structure spécifique dédiée (SPV : Special Purpose Vehicle) qui émet des parts (titre de dette) souscrite par des investisseurs.

2-6-1 La titrisation des créances

La titrisation des créances bancaire (CLO¹¹⁹) est une opération de titrisation où les actifs vendus sont des prêts bancaires. Ces prêts sont, généralement, des crédits au logement ou à la consommation qui sont difficilement refinançables et ont des taux élevés. La qualité du portefeuille proposé par la banque est examinée par des agences de notation telle que standard & poor's ou Moody's, selon un certain nombre de critères¹²⁰.

➤ Avantage des CLO

Par l'opération de titrisation, la banque cède une partie de ses créances, mais également, le risque attaché à celles-ci. L'intérêt des CLO réside, également, dans leur capacité à libérer le capital qui était alloué aux créances cédées. La banque, pourra alors, procéder à des nouvelles opérations.

A côté des CLO classiques, on retrouve les CLO synthétiques. Un CLO synthétique consiste pour une banque à céder le risque de contrepartie d'un portefeuille de créance tout en conservant les créances dans son bilan. En effet, Les CLO synthétiques ne porte pas sur les prêts, mais sur les dérivés de crédit se rapportant à ces prêts.

¹¹⁹ Collateralized Loan Obligations

¹²⁰ De Coussergues S« Gestion bancaire du diagnostic à la stratégie »;4ème édition Dunod;Paris ;2005; P.176.

Conclusion :

L'objectif de ce chapitre est de présenter les moyens de prévention et de gestion envers les risques de crédit à travers les normes prudentiels (réglementation internationale et nationale) et les méthodes opérationnelles.

Pour une bonne maîtrise des risques, le premier souci des autorités bancaires est de limiter au maximum la propagation des défaillances, peuvent entraîner de grave perturbation pour le reste des agents économiques.

En effet, la gestion des risques a gagné du terrain dans les établissements financiers. La forte connaissance des activités bancaires et interbancaires a incité les banques à mettre en place des moyens pour pouvoir gérer leur risque de contrepartie.

Ces moyens de gestion permettant de maintenir ce risque dans une enveloppe acceptable, par conséquent de protéger le patrimoine et de créer de la valeur pour celle-ci, ainsi qu'à ses parties prenantes en fournissant un cadre méthodologique qui permet à toute activité future d'être mise en place de façon cohérente et maîtrisée

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Introduction :

Le financement des investissements fait, sans doute, partie des décisions les plus difficiles et les plus importantes à prendre par le banquier.

Il s'agit, en effet, de mettre à la disposition des clients des montants, généralement, élevés et dont le remboursement sera effectué sur plusieurs années, ce qui augmente considérablement le risque inhérent à ce type de crédit. Par conséquent, le banquier est tenu de mener une étude très poussée de chaque demande de crédit d'investissement qui lui est présentée. Cette étude doit permettre la couverture de tous les aspects se rapportant au projet d'investissement ainsi qu'à son initiateur : aspects humain, comptable, financier, économique...

Ces aspects seront projetés sur toute la durée du projet pour le suivi de leur évolution. Pour y parvenir, le banquier aura comme premier élément du circuit d'information, le dossier présenté par le client.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

SECTION 1 : Notion D'investissement :

Dans cette section, nous allons donner un aperçu sur l'investissement et ses différents types.

Tout d'abord, nous exposerons les différentes définitions de l'investissement. Ensuite, nous étudierons les différents types d'investissement selon certains critères de classification.

1-Définition de l'investissement :

L'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement, il s'évalue par la confrontation des dépenses certaines et des recettes aléatoires.

Dans la théorie économique contemporaine, plusieurs économistes ont donné à l'investissement des différentes définitions.

M. lamier le définissait comme : « le revenu qui n'est pas consommé et que l'on destine à maintenir constant ou à augmenter le capital de production ».¹²¹

D'après M. Flamant : « l'investissement est l'utilisation de capitaux détenus par l'entreprise pour acquérir les moyens nécessaires à son exploitation, ce qui se traduit financièrement par l'affectation de ces capitaux à des emprunts à long terme ».¹²²

2- Définition selon les autres approches :

On peut définir l'investissement par trois approches :

2-1 -Par l'approche comptable :

L'investissement est constitué de tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créés par la même forme dans l'entreprise.

2-2 -Par l'approche financière :

L'investissement représente un ensemble de dépenses générant sur une longue période de revenus, de sorte que les remboursements de la dépense initiale soient assurés.

2-3 -Par l'approche économique :

L'investissement représente tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui qui vise à obtenir le dans le futur des résultats échelonnés dans le temps mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale.

¹²¹ Mémoire de fin d'étude : L'octroi d'un crédit bancaire. P 04, année 2002-2003 UMMTO

¹²² Idem

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

3-Typologie et caractéristiques des investissements :

Un programme d'investissement est constitué de plusieurs types d'investissements qui s'articulent et se coordonnent en fonction d'un objectif principal que s'assigne l'entreprise, celui d'accroître ses parts de marché et améliorer la rentabilité et l'élargir ses débouchés.

La classification des investissements peut comme toute classification s'appuyer sur différents critères et répondre en tout état de cause à un certain arbitraire ; nous nous limiterons ici sur cinq approches différentes faisant appel successivement à :

- > Objectif de l'investissement ; > La nature de l'investissement ;
- > La nature et l'ampleur des prestations des investissements ;
- > La nature des relations entre les investissements.

3-1 L'objectif de l'investissement :

L'objectif de l'investissement peut être d'ordre économique, politique, sociale ou financier.

3-1-1 L'objectif économique :

Sous leur aspect économique, les investissements peuvent être :

A- Investissement de remplacement :

C'est-à-dire de renouvellement, il concerne le remplacement vétuste ou obsolète par des équipements neufs ayant les mêmes caractéristiques techniques que les anciens.

B- Investissement de modernisation :

Il est aussi appelé investissement de rationalisation, il permet d'améliorer la productivité et la qualité des produits dans l'entreprise, ce type d'investissement à minimiser les coûts de production.

C- Investissement d'expansion :

Ceux-ci sont destinés pour permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande extérieure (la demande du marché), soit par le lancement de produits nouveaux afin d'accroître les recettes, soit par le développement de la production.

D- Investissement stratégique :

C'est le cas des dépenses dans le cadre de recherche et développement, de formation du personnel, il peut avoir deux catégories :

- Caractère défensif pour protéger l'entreprise contre l'évolution du marché ;
- Caractère offensif pour que l'entreprise reste à l'avant-garde de la technologie dans son domaine.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

3-1-2- L'objectif politique :

Les investissements d'utilité publique sont des investissements dans les domaines d'intérêt général par exemple une création d'une fondation dans le cadre de satisfaction d'un accord politique (accord sud).

3-1-3- L'objectif social :

Dans ce cas-là, l'investissement est réalisé dans le but d'améliorer les conditions de travail, mais aussi le bien-être et la sécurité des salariés.

3-1-4- L'objectif financier :

Pour porter une appréciation sur le niveau de performance de l'entreprise et qualifier sa situation financière.

3-2-La nature de l'investissement :

Sous cet aspect, on distingue :

3-2-1 - Les investissements financiers :

Généralement, ils prennent la forme de prêts et de crédits à long terme, ou encore l'achat de titres de participation.

3-2-2- Les investissements corporels :

Sont tous les biens et les actifs physiques qui mènent à l'augmentation du patrimoine de l'entreprise.

3-2-3- Les investissements incorporels :

Ils présentent tous les actifs qu'on ne peut pas toucher tels que les brevets, les licences, les fonds de commerce et les dépenses pour les études ou la recherche et l'innovation.

3-3- Les finalités :

On peut classer les investissements en deux catégories :

3-3-1- Les investissements productifs :

Ils concernent tous les projets de la production destinés à être vendus sur les marchés des biens et services, par exemple l'exploitation, la substitution aux importations... etc.

3-3-2- Les investissements non directement productifs :

Sont les investissements relatifs à la santé, l'aménagement des routes, la construction des barrages, la formation... etc.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

3-4- La nature et l'ampleur des prestations des intervenants :

On peut les diviser en deux types de classification :

3-4-1- Les investissements clé en main :

On distingue deux types :

3-4-1-1- Le projet clé en main lourd ;

C'est un contrat par quoi le maître de l'ouvrage achète un équipement de production avec quelques nombres de services supplémentaires, il s'engage parallèlement à assurer la formation du personnel du maître de l'ouvrage.

3-4-1-2- Le projet clé en main classique :

Dans ce cas, le fournisseur prendra en charge tout ou un chapitre de la commercialisation de la production et cela pour garantir à l'acheteur un marché potentiel et important afin de résister à la concurrence des entreprises sur le marché.

3-5- La nature des relations entre investissements :

Il s'agit d'une classification basée sur la qualité et le degré de dépendance des investissements ; et on trouve :

3-5-1- Les investissements indépendants :

On dit que deux investissements sont indépendants si l'existence de l'un n'entraîne aucun effet sur l'autre. On dit alors que ces deux investissements sont séparés ; exemple : achat d'un équipement de transport et remplacement de machines usées dans la même usine.

3-5-2- Les investissements dépendants entre eux :

On dit que deux investissements sont dépendants si l'existence de l'un exige celle de l'autre ; exemple : projet de raffinerie de pétrole exige le projet d'amener le pétrole.

3-5-3- Les investissements mutuellement exclusifs :

On dit généralement que deux investissements sont incompatibles s'ils remplissent la même fonction et sont tels que l'acceptation de l'un d'entre eux entraîne le rejet de l'autre ; exemple : considérons qu'une entreprise achète deux camions de transport de marchandises avec des marques différentes, donc un seul camion est considéré acheté parce qu'il remplissent la même fonction.

3-6- Les autres critères d'investissements :

Les avantages de certains investissements peuvent difficilement être évalués. On leur applique des normes différentes de celles appliquées aux autres investissements. On trouve :

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

3-6-1- L'investissement brut et l'investissement net :

L'investissement net est constitué par le volume des investissements acquis en remplacement de ceux qui sont détériorés.

Par contre, l'investissement brut est constitué par l'ensemble des investissements effectués durant la période d'activité, qu'ils soient nouveaux ou de remplacements.

3-6-2- L'investissement d'infrastructure et l'investissement de superstructure :

Le premier est constitué par les opérations qui consistent à mettre en place les bases nécessaires pour la relance économique telle que la construction des barrages, des ponts et aéroports. En raison de leur fonds important, ces investissements sont menés par l'Etat.

En revanche, l'investissement de superstructure regroupe l'ensemble des équipements nécessaires à la production directe des entreprises telles que les machines et outillages.

3-6-3- L'investissement privé et l'investissement public :

L'investissement public est celui qui opéré par les pouvoirs publics comme pour les infrastructures.

Quant à l'investissement privé, c'est celui qui est mené par les promoteurs.

3-6-4- L'investissement direct et l'investissement financier :

L'investissement financier, appelé aussi investissement de portefeuille, concerne les valeurs mobilières (actions, obligations et autres instruments financiers).

L'investissement direct étranger (IDE) effectué par les entreprises transactionnelles, concerne l'investissement dans les activités économiques productrices des biens et services.

SECTION 2 : montage d'un dossier de crédit d'investissement :

Le dossier de crédit consiste l'une des cartes maîtresses qui permettre au banquier de mieux situer et de connaître son client.

A cet effet, ce dossier doit porter un maximum de renseignements relatifs au client (promoteur) ainsi qu'à son projet. Ces renseignements peuvent e présenter sous forme de documents, pièces, bilans... etc., qui se regroupent en :

1-La demande de crédit d'investissement :

Une demande sou forme manuscrite, signée par une personne habilitée à engager l'entreprise ou, la personne morale -dont il est responsable- dans l'opération de crédit. Cette demande doit résumer l'affaire à financer d'une manière très précise.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

2-Documents administratifs juridiques :¹²³

Ces documents se regroupent en :

- Une copie légalisée des statuts pour les personnes morales ;
- La délibération des associés autorisant le gérant à contacter des emprunts bancaires ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ou toute autre autorisation à l'agrément d'exercer;
- Copie légalisée du bulletin officiel des annonces légales (BOAL) qui est un document juridique qui enregistre toutes les opérations relatives au foncier ;
- Une copie légalisée du titre de propriété, acte administratif ou bail de location du terrain et/ou du local d'exploitation ;
- Délibération du conseil d'administration autorisant l'investissement (pour les entreprises publiques économiques).

3-Documents comptables et fiscaux :

On résume ces documents dans ce qui suit :

- Les bilans définitifs et les tableaux de comptes de résultats (TCR), ainsi que leurs annexes réglementaires des trois derniers exercices ;
- Bilans et TCR prévisionnels, étalés sur la durée du crédit sollicité, qui doivent être signés par un responsable habilité ;
- Pour les sociétés de capitaux, les bilans doivent être accompagnés du rapport du commissaire aux comptes -qui est un expert chargé de contrôler les comptes des sociétés- et la réalisation ou la décision de l'assemblée des actionnaires ;
- Pour les entreprises en démarrage, elles doivent présenter des bilans d'ouverture et des bilans prévisionnels ;
- Situation comptable (bilan, TCR) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Un plan de production et un plan de charges ;
- Pièces fiscales et parafiscales récentes (moins de 5 mois) et déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore exercé.

¹²³ Fascicule crédit BDL .

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

4-Documents économiques et financiers :¹²⁴

Ils comportent :

- Une note sur l'opportunité du projet ;
- La structure des coûts ;
- La structure de financement ;
- La nature des crédits ;
- Factures pro forma aux contrats commerciaux récents pour les équipements à acquérir ;
- Etat descriptif et estimatif des travaux de génie civil et de bâtiments restant à réaliser établi par un bureau d'architecture agréé ;
- Tout justificatif des dépenses déjà réalisées dans le cadre du projet.

5-Documents techniques :

Les documents techniques sont généralement relatifs au foncier et à l'infrastructure d'entreprise, on les résume en :

- Permis de construction en cours de validation ;
- Plan de masse et de situation de projet (situation géographique) ;
- Plan d'architecture et de charpente ;
- Etude géologique du site et l'autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrière ;
- Analyse de la qualité de gisement pour les projets de matériaux de construction et autres.

6-Documents à établir par le banquier :

Pour compléter le dossier de demande de documents concernant le projet à financer, ces documents influencent vivement la décision du banquier.

6-1- Le compte rendu de la visite sur le site de l'entreprise :

S'il s'agit d'une première demande de crédit pour l'entreprise auprès de la banque, autrement dit s'il s'agit d'un nouveau client de la banque, une visite sur son site doit être effectuée par le directeur de l'agence de la banque ou -dans son absence- par ses collaborateurs.

Dans le cas où il s'agit d'un ancien client de la banque et la dernière visite est recommandée. Même si la dernière visite remonte à moins de 6 mois et si l'entreprise a effectué des

¹²⁴ Idem

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

modifications où elle a introduit des nouveaux éléments dans cet intervalle, une nouvelle visite intervient.

La visite sur le site constitue une pièce importante dans la constitution du dossier de demande de crédit.

6-2- Le compte rendu de la conversation avec le client :

Il donne un ensemble d'informations complémentaires que peut donner le client lors de sa discussion avec le banquier. Comme il informe la hiérarchie de l'administration bancaire sur les délais des engagements des clients.

6-3- La fiche entreprise :

La fiche entreprise correspond à une pièce d'identité économique de l'entreprise, elle regroupe toutes les caractéristiques de cette dernière. Elle doit être soigneusement établie et régulièrement actualisée à chaque renouvellement de crédit.

Remarque :

Parmi les documents précipités à remettre par le client, on distingue des documents obligatoires tels que :

- Les bilans et comptes annexes ;
- La situation intermédiaire lors qu'il s'agit d'un crédit sollicité après six mois de la clôture du dernier exercice ;
- La situation extracomptable pour les affaires qui ne tiennent pas de la comptabilité. Elle se présente sous forme d'un bilan indiquant principalement le chiffre d'affaires ;
- La situation fiscale et parafiscale.

Ainsi que d'autres documents peuvent être exigés au client ;

- Le tableau de financement : qui est une pièce indiquant l'évolution des fonds de roulement, et permettant l'appréciation des fonds besoins futurs de l'entreprise ;
- Un plan de trésorerie : qui permettent de vérifier la conformité et la fiabilité des montants avancés par le client ;
- L'état des bâtiments, du matériel et outillage ;
- La copie de l'acte de propriété ;
- Et les bilans prévisionnels.

SECTION 3 : Etude du dossier de crédit d'investissement :

Une fois le banquier a rassemblé les différents documents concernant le client et son projet, il procède à l'étude détaillée, des aspects technico-économiques, de l'étude financière, de l'étude la rentabilité et enfin de l'appréciation générale et la décision du projet.

1- L'analyse de l'étude technico-économique du projet :

Cette étude est élaborée par des bureaux d'études ou de comptabilité spécialisés. Elle permet d'apprécier la viabilité du projet sur tous les plans.

L'analyse technico-économique est un document qui reprend l'ensemble des éléments se rapportant au projet d'investissement, on citera notamment :

- La présentation générale du projet ;
- L'étude économique du projet ;
- L'étude technique du projet.

1-1- présentation générale du projet :

Elle reprend les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital social, siège social et la description de son activité ;
- Présentation des associés ;
- L'objet de l'investissement : il s'agit extension, renouvellement, ou projet de création avec des commentaires sur la capacité de production avant et après la réalisation de l'investissement ;
- La construction envisagée pour des équipements à acquérir ;
- Le mode de financement envisagé.

1-2- l'étude économique du projet :

Cette étude se base sur l'opportunité économique du projet à travers l'étude de l'environnement où il est appelé à évoluer.

Cette étude porte surtout, sur le produit ou la prestation du projet à travers l'étude du marché. Le banquier cherche à trouver des réponses à des questions qu'il se pose :

- Quelle est la taille du marché et quel est son taux de développement ?
- Quelles quantités peut-on envisager de produire et à quel prix ?
- Quelles sont les conditions générales de commercialisation du produit ?

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

- Quelle sera l'évolution dans le temps des différents facteurs ?

Le processus d'analyse du marché comporte les rubriques suivantes :

- Analyse de la demande passée et présente ;
- Analyse de la demande future ;
- Analyse du choix de l'objectif de production.

Le banquier est attiré aussi, sur la politique commerciale que va suivre l'entreprise, cette politique porte sur la nature du produit, son prix, sa qualité, les modalités de distribution et les éventuelles promotions.

1-3-L'étude technique de projet :

Cette étude correspond à l'étude détaillée sur le choix du promoteur sur les différentes composantes du projet.

1-3-1- Le processus technologique :

Il met en évidence :

- Le choix du matériel de production, sa performance, ses caractéristiques techniques, modalités d'acquisition, la garantie du fournisseur... etc. ;
- Le processus de production envisagé ;
- Les capacités techniques de l'unité.

1-3-2- La capacité de production et effectif nécessaire :

Après avoir déterminé le matériel, on se penche sur les capacités d'utilisation de ce matériel, pour dégager les capacités de production qui permettent la réalisation des chiffres d'affaires envisagés, ainsi que l'effectif nécessaire en nombre et en qualité, notamment l'adaptation de l'effectif aux conditions de production de l'entreprise.

1-3-3- La localisation géographique :

Celle-ci peut constituer un élément déterminant pour la réussite du projet. En effet, la localisation influe directement sur les conditions suivantes :

- Les conditions techniques : l'existence des différentes commodités pour la réalisation du projet et pour l'exploitation, tel est le cas de l'extension de réseaux routiers, électricité, eau, le climat...

Les conditions économiques : concernant la localisation par rapport au marché de produits finis de l'entreprise et les matières premières.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

1-3-4- L'approvisionnement :

Les caractéristiques, les prix et surtout la disponibilité des matières premières doivent être déterminés pour faciliter leur acquisition et éviter les ruptures des stocks.

1-3-5- Le coût de l'investissement :

La description du programme d'investissement doit porter sur l'ensemble des rubriques et doit être détaillée par le réalisé et ce qui reste à réaliser.

Tableau n° 05 : récapitulatif peut présenter en chiffres les différentes rubriques de l'investissement

Rubriques	Partie en DA	Partie en devise (CV/DA)	total	Déjà réalisé
-Etudes et frais préliminaires				
-Terrains				
-Bâtiments				
-Equipements de production				
-Matériel de transport				
-Matériel du bureau				
-Montage et essai de mise en oeuvre				
-Formation				
-Intérêts intercalaires				
-Fond de roulement de Démarrage				
-Autres				
Total				

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

1-3-6- Planning de réalisation :

Le promoteur doit présenter un plan de réalisation envisagé, dans lequel il indiquera le délai nécessaire pour passer en phase d'exploitation.

En cas d'avis favorable, le banquier et le promoteur veillent à ce que le projet se réalise dans le délai prévu, dans de bonnes conditions car une erreur dans cette phase peut revenir fatale lors de l'exploitation.

1-3-7- Le financement :

Le promoteur doit indiquer la structure de financement qu'il envisage, il indique le montant de ses apports en numéraires et en natures, ainsi que toute autre ressource de financement qu'il envisage.

2- Etude financière du projet :

2-1- Analyse des besoins et ressources de l'entreprise :

2-1-1- les besoins :

Les besoins comprennent en générale, l'ensemble des investissements et les variations en besoin de fond de roulement.

Le banquier prête une attention particulière aux rubriques suivantes :

a- Les amortissements :

Il est considéré comme une charge déductible mais non décaissable, par conséquent il doit impérativement servir au renouvellement de l'équipement.

b- L'évolution du besoin de fond de roulement :

L'augmentation des capacités de production de l'entreprise engendre des besoins d'exploitation, l'entreprise doit prévoir des ressources pour le financement de ces besoins cycliques.

2-1-2- Les ressource :

La première ressource de l'entreprise, lors de la phase de l'exploitation, c'est la capacité d'autofinancement (CAF). Il convient ainsi d'étudier les projections de l'entreprise sur la CAF, parce que c'est celle-ci qui va servir au remboursement du crédit.

Pour les besoins cycliques, des crédits d'exploitation peuvent être envisagés comme source même si pour le banquier, la superposition des crédits de trésorerie sur le crédit d'investissement engendre des risques supplémentaires.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

2-2- Analyse des documents comptables :

2-2-1- Le bilan comptable :

C'est un tableau qui permet l'enregistrement à un moment donné, la situation des biens mis à la disposition de l'entreprise et celle des capitaux qui ont permis l'acquisition des biens, il nous enseigne sur la situation patrimoniale de l'entreprise à un instant donné, il se compose de deux rubriques qui sont l'actif et passif.

L'actif est représenté par les biens procédés par l'entreprise, il se compose de trois classes qui sont :

- Classe 2 « Investissements » : qui représente l'ensemble des biens et des valeurs acquises ou créées par l'entreprise, qui sont des biens durables.
- Classe 3 « Stocks » : qui représentent l'ensemble des biens acquis ou créés par l'entreprise qui sont destinés à être consommés par des besoins de fabrication ou d'exploitation.
- Classe 4 « Créances » : elle contient l'ensemble des droits acquis par l'entreprise à la suite de ses relations avec les tiers.

Le passif est représenté par les capitaux mis à la disposition de l'entreprise. Il se compose de deux classes :

- Classe 1 « Fonds propres » : qui représente les moyens de lancement apportés à la disposition de l'entreprise par les propriétaires.
- Classe 5 « Dettes » : elle contient l'ensemble des obligations contractées par l'entreprise à la suite de ses relations avec les tiers.

Tableau n° 06 : Schéma de la structure du bilan comptable 1 :

Actif		VNC	Passif	VNC
2- Investissements		X	1- Fonds propres	X
3- Stocks		X	5- Dettes	X
4- Créances		X		
Total Actif		XX	Total Passif	XX
1	Eme	Elle		
Cour de gestion financière, 3		année comptabilité, par M	ASSOUS. 2006-2007.	

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

2-2-2- présentation de bilan financier :

Le bilan financier est l'un des documents de synthèse que l'entreprise établit. Son analyse intéresse au premier lieu le gestionnaire de l'entreprise, et au seconde lieu les tiers (banque, fournisseurs...).

Cependant, le bilan selon le modèle normalisé du PCN (plan comptable national) ne répond pas aux exigences de l'analyse financière, c'est pour cela qu'il faut procéder à certain redressement pour passer du bilan comptable au bilan financier.

Il peut s'analyser en deux stades ; structure du passif et structure de l'actif.

a- Structure du passif (ressources) :

Elle contient trois catégories :

-Les fonds propres : sont les fonds dont l'entreprise dispose à titre permanent ; c'est-à-dire jusqu'à sa liquidation.

-Les dettes à long et à moyen terme (DLMT) : sont les soldes que l'entreprise doit rembourser dans un délai qui est supérieur à une année. Ce sont des dettes exigibles que l'entreprise n'aura pas à honorer dans le cours de l'exercice présent. Elles comprennent :

- Les dettes d'investissement.
- Les emprunts à plus d'un an.
- Les comptes d'associés bloqués.
- Les emprunts obligatoires.

-Les dettes à court terme (DCT) : sont des dettes que l'entreprise doit rembourser dans un délai qui ne dépasse pas une année. Elles sont constituées essentiellement de dettes non-bancaires comme :

- Les dettes fournisseurs.
- Les avances reçues des clients.
- Les emprunts et les dettes envers les associés.

On trouve aussi une autre rubrique qui est les concours bancaires ; qui comprend les différents concours de trésorerie à savoir:

- Les concours bancaires courants.
- Les effets escomptés non-échus.
- Les soldes débiteurs auprès des banques (découverts, facilité de caisse).

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

b- Structures de l'actif (Emplois) :

Elle contient quatre catégories :

-Valeurs immobilisées : appelées fixes ou cycliques, elles concernent des biens durables.

-Valeurs d'exploitation : cette catégorie de biens est constamment l'objet de transformation, par conséquent, absorbée dans le cycle de l'exploitation. Elle regroupe les soldes qui sont classés selon le degré de finition dans le cycle de production.

-Valeurs réalisables : elles contiennent des créances en attente d'être converties en liquidité au terme d'échéance de règlement fixé.

-Valeurs disponibles : sont les valeurs d'actif les plus liquides détenues par l'entreprise (banque, caisse...).

Schéma de la structure du bilan financier en grande masse 1 :

Emplois	VF	Ressources	VF	- Valeurs immobilisées - Valeurs d'exploitation - Valeurs réalisables - Valeurs disponibles
X X X X	- Fonds propres - DLMT - DCT	X X X	Total Emplois	
XX	Total Ressources	XX		

2-2-3- Le tableau des comptes résultats (TCR) :

Le TCR contient un document essentiel pour opérer au titre de l'exercice considéré, la qualité de sa gestion et sa capacité de dégager des excédants ; objectif fondamental de toute entreprise.

Le TCR fait apparaître le résultat d'exploitation d'un exercice donné.

Les comptes de résultats sont constitués de :

- Comptes d'exploitation qui fait apparaître tous les produits de l'entreprise enregistrés durant l'année. Ainsi que toutes les charges constatées.

En matière de produits, tous les produits hors exploitation, les produits d'exploitation et le chiffre d'affaires qui sont :

- Ventes de marchandises ;
- Produits vendus ;

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

- Production de l'entreprise pour elle-même ;
- Prestations fournis.

En matière de charges, les achats et les frais qui comprennent :

- Marchandises consommées ;
- Transfère de charges de production ;
- Matières et fournitures consommées ;
- Services ;
- Amortissements et provisions ;
- Impôts et taxes ;
- La valeur ajoutée (VA) : c'est la différence entre le chiffre d'affaires et les charges.
- L'impôt sur les bénéfices : est déductible du résultat brut. Les résultats éventuellement déficitaires devront figurer à l'actif du bilan pour la balance.

2-3- Les outils d'évaluation :

2-3-1- L'équilibre financier à travers les indicateurs financiers :

2-3-1-1 le fond de roulement (FR) :

Le FR est un paramètre essentiel dans l'analyse financière de l'entreprise. C'est un grenadeur calculé et non fournie par un document comptable, la notion de fonds de roulement répond à une vision d'équilibre financier à long terme. Il faut que le degré d'exigibilité des postes de l'actif soit long terme.

Le FR est la différence entre ces deux éléments (il serait dangereux de financer des valeurs immobilisées par des capitaux qui seraient à rembourser à court terme.

FR = Capitaux permanents - Actif immobilisé.

2-3-1-2- Le besoin en fond de roulement (BRF) :

Le BFR est le besoin de ressource à court terme manquant pour financer intégralement les valeurs d'exploitation et les valeurs réalisables. Ilo se calcule comme suite :

BFR = Actif Cyclique - Passif Cyclique.

= (VE + VR) - DCT

BFR = VE + VR - DCT

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Cette forme est valable lorsqu'il n'existe pas de concours bancaire de trésorerie. Mais lorsqu'il existe, le BFR se calcule ainsi :

$$\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - (\text{DCT} + \text{Concours bancaires}).$$

2-3-1-3- la trésorerie nette (TN) :

La TN est le montant des disponibilités à vue ou facilement mobilisables possédés par l'entreprise de manière à pouvoir ouvrir les difficultés des dettes qui arrivent à échéance. Son importance peut être chiffrée à un moment donné. Mais celle-ci varie tout au long de l'année.

La trésorerie est égale à la différence entre le fond de roulement et le besoin de fond de roulement à un moment donné.

$$\text{TN} = \text{FR} - \text{BFR}$$

2-3-2- l'équilibre financier à travers les ratios :

Le ratio est un rapport raisonnable, significatif de la valeur de deux éléments caractéristiques de la gestion de l'exploitation de l'entreprise.

Nous pouvons donc définir le ratio comme étant un rapport établi entre deux grandeurs (masses caractéristiques) homogènes permettant d'aboutir par un raisonnement dialectique à l'estimation de l'importance d'une valeur par rapport à une autre.

Les ratios s'appliquent à :

- Une même grandeur à deux dates différentes (évolution des SIG telle la production) ;
- Un sous-ensemble par rapport à une totalité ;
- Deux paramètres financiers liés (la part de la valeur ajoutée allouée à l'Etat par exemple, ...).

Il existe un grand nombre de ratios. Toutefois, nous aborderons ceux qui du point de vue du banquier sont liés à la fonction financière de l'entreprise et qui peuvent être classés en quatre familles comme suit :

- Ratios de structure financière ;
- Ratios de gestion ;
- Ratios de rentabilité ;
- Ratios d'activité.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Il est nécessaire de signaler qu'un ratio pris de façon isolée ne présente que peu d'intérêt, il doit être complété, renforcé et nuancé par d'autres ratios. C'est cette étude comparative qui permet au banquier d'extraire les renseignements souhaités.

2-3-2-1- Ratios de structure financière :

Cette première famille de ratios se divise, elle aussi, en trois types de ratios de structures, ratios de solvabilité et ratios de liquidité.

a- Ratios de structure :

$$\mathbf{R1 = \frac{Capitaux\ propres}{total\ passif}}$$

Appelé « ratio de solvabilité » ou « risque liquidatif », il mesure le degré d'implication des associés dans l'entreprise.

Il doit impérativement être égal ou supérieur à 20%. Il est d'autant plus satisfaisant lorsqu'il dépasse les 45%.

$$\mathbf{R2 = \frac{Capitaux\ permanents}{total\ passif}}$$

Ce ratio détermine la part des capitaux permanent alloués aux emplois longs.

Il convient qu'il soit toujours supérieur à 1 car le taux de couverture des immobilisations par les ressources stables c'est-à-dire le FRN.

$$\mathbf{R3 = \frac{fond\ propres}{total\ passif\ dettes\ à\ moyen\ et\ long\ terme}}$$

L'objectif de ce ratio est de vérifier que la part des ressources de financement à moyen et long terme apportées par les tiers n'est pas excessive au regard des fonds propres nets de l'entreprise. Il est reconnu que les tiers ne doivent pas être plus engagés dans l'entreprise que le sont ses propres propriétaires.

$$\mathbf{R4 = \frac{Fond\ de\ roulement}{valeur\ d'\ exploitation + fond\ réalisables}}$$

Ce ratio exprime le degré de couverture des postes circulants non immédiatement liquidés (BFR maximal) par le fonds de roulement

$$\mathbf{R5 = \frac{Fond\ de\ roulement\ net}{besoin\ en\ fonds\ de\ roulement}}$$

Ce ratio démontre le degré de couverture de BFR par le FRN.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Le FRN doit couvrir une part significative du BFR afin de limiter les dettes à un niveau raisonnable.

Lorsque ce ratio (R5) est supérieur à 100%, il exprime une trésorerie positive.

Ce ratio indique la part du BRF financée par la trésorerie nette lorsque cette dernière est négative.

$$R6 = \frac{\text{trésorerie nette}}{\text{BFR}}$$

Appelé « productivité du capitale », il mesure l'intensité productive de l'outil de production. Toute augmentation de ce ratio indique une dégradation de la trésorerie nette devant être minutieusement analysée.

$$R7 = \frac{\text{chiffre d'affaire hors taxes (HT)}}{\text{Actif immobilisé}}$$

b- Ratios d'autonomie financière :

$$R1 = \frac{\text{dettes à moyen et à long terme}}{\text{capitaux propres}}$$

Ce ratio permet d'apprécier le niveau de dépendance (autonomie) de l'entreprise vis-à-vis de sa dette à long terme. Il mesure les capacités d'endettement de l'entreprise.

Il peut être calculé de plusieurs manières : fonds propres/fonds permanents ou DLMT/fonds permanents.

La norme veut que les fonds propres soient deux fois plus supérieurs aux DLMT. Il serait donc préférable que ce ratio soit inférieur à 50%.

$$R2 = \frac{\text{dettes à moyen et à long terme}}{\text{capacité d'autofinancement}}$$

Il mesure le nombre d'années que mettrait la CAF à rembourser ses engagements à moyen et à long terme.

Il est considéré comme satisfaisant tant qu'il ne dépasse pas 3 ans.

c- ratios de liquidité :

La liquidité d'une entreprise détermine son aptitude à faire face à ses obligations à court terme. Ces ratios évaluent la capacité de celle-ci à honorer ses engagements à court terme.

$$R1 = \frac{\text{actif circulant}}{\text{dettes à court terme}}$$

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Appelé «ratio de liquidité générale » il illustre les capacités de l'entreprise à transformer en liquide l'actif circulant pour couvrir ses dette à moins d'un an.

Lorsqu'il est supérieur à 1, ce ratio traduit un financement partial des dettes à court terme par les capitaux permanents.

$$R2 = \frac{VR + VD}{DCT}$$

Il s'agit du ratio de «liquidité réduite » les DCT sont couverts sans avoir recours à la vente des stocks.

$$R3 = \frac{\text{Valeurs disponibles}}{DCT}$$

Appelé «ratio de liquidité immédiate » ce ratio renseigne sur les possibilités de couverture des DCT par les valeurs immédiatement liquides sans avoir recours ni aux stocks ni aux créances.

d- Ratios de gestion :

Cette famille de ratios traduit les vitesses de rotation des stocks, des encours clients et des délais fournisseurs.

$$\boxed{\times 360 \text{ jours}}$$

Le ratio de rotation des stocks mesure la durée de stockage des marchandises et des matières premières dans l'entreprise. Autrement dit, le nombre de jours nécessaires à l'écoulement des stocks de l'entreprise.

$$\boxed{360 \text{ jours}}$$

Le ratio de produits finis mesure la vitesse d'écoulement des produits finis après leur fabrication.

$$R3 = \frac{\text{stock des produits en cours}}{DC_{\text{production totale}}T} \times 360 \text{ jours}$$

Ce ratio exprime la durée du cycle d'exploitation des produits.

En principe, d'année en année, il doit aller en diminuant. Si une augmentation est enregistrée, celle-ci peut être expliquée par un renouvellement de l'outil de production non encore maîtrisé ou alors par la vétusté des équipements.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

$$R4 = \frac{\text{clients} + \text{effets à recouvrer}}{\text{chiffre d'affaires (toutes taxes comprises)}} \times 360 \text{ jours}$$

Ce ratio représente la durée moyenne des crédits accordés par l'entreprise à son client. L'idéal serait de réduire ce délai car toute augmentation engendre un accroissement en

BFR.

Cette augmentation peut être due soit à une mauvaise gestion des créances clients soit à la mauvaise qualité de la clientèle.

Toute fois elle peut provenir de la politique commerciale adoptée par l'entreprise pour gagner des parts de marché.

$$R5 = \frac{\text{fournisseurs} + \text{effets à payer}}{\text{achats (TTC)}} \times 360 \text{ jours}$$

Celui-ci permet de connaître la politique que suit l'entreprise en matière de crédits fournisseur.

Il doit être supérieur au ratio des délais clients dans le cas d'une entreprise commerciale. **e-**

Ratios de rentabilité :

« La rentabilité d'une entreprise est l'aptitude d'un capital à gagner un bénéfice. Selon le point de vue adopté son calcul diffère ».

Cette famille de ratios montre l'aptitude de l'entreprise à gagner des résultats par rapport aux moyens mis en œuvre.

Pour l'entreprise, la rentabilité s'évalue en comparant le montant de l'investissement et celui du résultat dégagé indépendamment du mode de financement : c'est la notion de rentabilité économique (R1).

$$R1 = \frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{total actif}}$$

Pour les propriétaires (actionnaires ou associés) c'est le résultat net obtenu (après charges financières et impôts) qui doit être comparé au montant des apports : il s'agit de la rentabilité financière (R2).

La rentabilité financière vient donc conforter les associés. En effet, plus son taux est élevé, plus les associés présents et futurs sont confiants quant au produit de leur placement.

$$R1 = \frac{\text{Resultat net}}{\text{fonds propres}}$$

La rentabilité financière d'une entreprise peut être améliorée en ayant recours à l'endettement, à condition que le coût des emprunts soit inférieur au taux de rentabilité économique. Il s'agit de l'effet de levier dont la formulation est la suivante.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Plus explicitement :

Plus explication

· Si $RE > 1$ $EL > 0$ amélioration de la rentabilité financière.

L'endettement

bénéfique pour l'entreprise ;

· Si $RE < 1$ $EL < 0$ diminution de la rentabilité financière (effet de massue) l'endettement n'est pas bénéfique pour l'entreprise.

La comparaison entre la rentabilité financière et économique permet de savoir si l'emprunt a une incidence positive ou négative sur le propre de l'entreprise.

Effet de levier = rentabilité financière - rentabilité économique

2-3-2-2- Le ratio d'activité :

a- Ratio de rentabilité de l'activité :

$$R1 = \frac{\text{commerciale}}{\text{chiffre d'affaires (hors taxes)}}$$

Ce ratio nous renseigne sur la part de la marge permettant de couvrir les charges de l'entreprise à l'exception des coûts d'achat des marchandises vendues.

La connaissance de ce taux est très importante pour une entreprise commerciale où seul le coût d'achat est directement proportionnel aux ventes (toutes les autres charges ont un caractère) Ce ratio apprécie la part du résultat net produit par le chiffre d'affaires (R2).

$$R2 = \frac{\text{résultat Net}}{\text{chiffre d'affaires (hors taxes)}}$$

$$R3 = \frac{\text{valeurs ajoutée}}{\text{chiffre d'affaires (hors taxes)}}$$

$$\text{ou } \frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{production}}$$

Celui-ci mesure l'importance de la valeur ajoutée par rapport à l'intégralité du chiffre d'affaires ou la production totale. Plus ce ratio est élevé plus le niveau d'intégration de l'entreprise est important. Cela signifie que plus il est proche de 1 moins l'entreprise fait appel aux tiers et inversement.

b- Ratio de répartition de la valeur ajoutée :

$$\text{Revenu du personnel} = \frac{\text{frais du personnel}}{\text{valeur ajoutée}}$$

Capitaux empruntés

Effet de levier = taux de rentabilité - taux d'intérêt de x

(EL) économique (RE) l'emprunt (I) Capitaux propres

est

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

D'après les normes, les charges du personnel ne doivent en aucun cas dépasser la moitié de la valeur ajoutée et doivent diminuer d'année en année.

$$\text{Revenu du bailleur de fond} = \frac{\text{frais financiers}}{\text{valeur ajoutée}}$$

La norme des revenus de capitaux empruntés est de 5% devant tendre à s'annihiler.

$$\text{Revenu de l'Etat} = \frac{\text{im} + \text{pots et taxes}}{\text{valeur ajoutée}}$$

Ce ratio détermine la part de la valeur ajoutée revenant à l'Etat.

$$\text{Revenu de l'entreprise} = \frac{\text{CAF}}{\text{valeur ajoutée}}$$

Cette part représente le reliquat de la valeur ajoutée. En effet, c'est une fois que tous les créanciers privilégiés sont payés (personnel, Etat et prêteurs) que l'entreprise se constitue une rémunération.

Remarque :

L'augmentation des deux premiers ratios de répartition de la valeur ajoutée entraîne une réduction du niveau du ratio suivant représentant la rémunération de l'entreprise. Si cette augmentation arrive à se produire, celle-ci représente pour l'entreprise, une grave situation à examiner de très près.

3-Etude de la rentabilité du projet :

Après avoir collecté toutes les informations et étudié les aspects techniques et financiers du projet, le banquier procède à l'étude de la rentabilité.

L'étude de la rentabilité s'opère en deux phases complémentaires. La première consiste en la construction des tableaux Emplois/Ressources, qui représente les dépenses et recettes pour en déterminer les soldes des périodes. La deuxième phase consiste en le calcul d'indicateurs de rentabilité à partir des soldes dégagés dans la première phase. Il s'agit du délai de récupération du capital (DRC), la valeur actuelle nette (VAN), l'indice de rentabilité (IR) et le taux de rentabilité interne (TRI).

3-1- Construction des tableaux emplois/Ressources :

Le tableau Emplois/Ressources, fait confronter les emplois de l'entreprise avec ses ressources, pendant une certaine période, pour faire ressortir des soldes annuels appelés « cash- flows » de trésorerie, qui servent dans le calcul de la rentabilité de l'entreprise.

Le banquier établit deux tableaux Emplois/Ressources :

Chapitre 03 : **Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement**

A- Le tableau Emplois/Ressources avant financement :

Il est construit sans prendre en considération le schéma de financement du projet, depuis, on calcule les différents indicateurs de rentabilité sur les cash-flows dégagés.

Rubriques Années	Année 1	Année2	Année3	Année4	Année5
					Total ressources
					Emplois : -Investissement -Variation de BFR
					Total Emplois
					Ressources - Emplois
					Cumul des flux (R-E)

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

B- Tableau Emplois/Ressource après financement du projet :

Il est construit en prenant en considération le schéma de financement du projet :

rubriques Années	Année 1	Année2	Année3	Année4	Année5
					Total Ressources
					Emplois : -Investissement -Variation en BFR -Annuités de remboursement
					Total Emplois
					Ressources - Emplois
					Cumul des (E-R)

Cette démarche permet de voir la capacité du projet à supporter ses coûts sans aucune ressource extérieure, seulement avec les CAF dégagées de l'activité de cette entreprise. Cette démarche permet aussi de voir l'impact de l'endettement sur la rentabilité du projet, en comparant les indicateurs de rentabilité calculés sur les deux tableaux, car après financement, les remboursements des emprunts figurant comme emplois et les CAF serrant pénalisées par des frais financiers.

3-2- Calcul de la rentabilité du projet :

Pour calculer la rentabilité d'un projet, on dispose de plusieurs méthodes qui utilisent des données actualisées, c'est-à-dire des valeurs prévisionnelles affectées d'un coefficient d'actualisation de manière à les rendre comparables à la date de l'étude. La formule permettant d'obtenir le coefficient d'actualisation (A_n) est la suivante :

$$A_n = \frac{1}{(1 + T)^n}$$

T : taux d'actualisation qui, dans l'optique bancaire est assimilé au taux d'intérêt débiteur. n : nombre d'années.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

On peut citer les principales méthodes suivantes :

3-2-1- Le délai de récupération du capital (DRC) :

Le DRC, en anglais « pay-back periode », représente le temps nécessaire pour récupérer le montant de l'investissement.

Il peut être déterminé à partir :

- Soit par les cash-flows simples, qui donnent le temps d'égalité entre le cumul des cash- flows simples et le coût de l'investissement.
- Soit par les cash-flows actualisés, qui déterminent le temps pour que le cumul des cash- flows actualisés soit égal au coût de l'investissement.

Pour le banquier, ce délai est apprécié favorablement s'il est inférieur à la durée du crédit.

3-2-2- La valeur actuelle nette (VAN) :

$\Sigma \text{ cash flows actualisés} - \text{investissement initial}$

C'est la comparaison entre les dépenses initiales de l'investissement et les revenus attendus (VAN =) pendant la durée de l'investissement.

$$VAN = \sum_{t=1}^n CF (1 + e)^{-t} - I_0$$

Signification de la VAN :

La VAN mesure l'avantage absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement. -I₀ : Montant de l'investissement initial (supposé engager en début de période).

-CF : Cash-flow.

-n : durée de crédit.

- Si la VAN est positive, le projet est rentable.
- Si la VAN est négative, le projet n'est pas rentable.

La VAN constitue un paramètre d'appréciation et de rentabilité de projet. Plus la VAN est élevée plus le projet est rentable et vis versa. Ainsi, tout projet dont la VAN est négative est un projet non rentable et aussi donc rejeté.

3-2-3- L'indice de rentabilité (IR) :

L'IR mesure ce profit par un dinar de capitaux investi.

$$IR = \frac{\Sigma \text{ cash - flows}}{\text{coût d'investissement}}$$

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Un projet d'investissement sera sélectionné à condition que l'indice de rentabilité soit supérieur à 1.

L'indice de rentabilité exprime une rentabilité relative par rapport au montant de l'investissement ainsi, il permet de comparer plusieurs projet d'investissement de montant différents. Il peut également être comparé à la norme de l'entreprise.

3-2-4- Le taux de rentabilité interne (TRI) :

C'est le taux d'actualisation qui rend nulle la VAN. Autrement dit, c'est le taux auquel le cumul des cash-flows actualisés est exactement égal au coût de l'investissement.

$VAN=0$

-interprétation du TRI :

La mesure d'un projet d'investissement par le TRI nécessite que l'entreprise fixe « une normal minimal », c'est -à- dire un taux rentabilité minimal appelé « taux de rejet ». Tous les projets oyant un TRI inférieur au taux de rejet, seront à priori rejetés. Généralement, on prend le taux d'actualisation choisi dans le calcul de la VAN comme taux de rejet.

- Si le $TRI >$ taux de rentabilité minimum imposé par l'entreprise, le projet va améliorer la rentabilité globale de l'entreprise.
- Si le $TRI <$ taux de rejet, le projet va détériorer la rentabilité de l'entreprise.

3-2-5- Comparaisons entre la VAN et le TRI :

Ces deux méthodes, qui nous semblent équivalentes, toutefois présentent une divergence qui entraîne dans certains cas des résultats contradictoires.

Cette divergence provient de l'écart existant entre le taux d'actualisation, utilise lors du calcul de la VAN, et le TRI, elle résulte ainsi de la manière de répartition des flux nets de trésorerie sur la période de l'étude. Ainsi, cette divergence pose un problème lors du choix entre deux projets d'investissements.

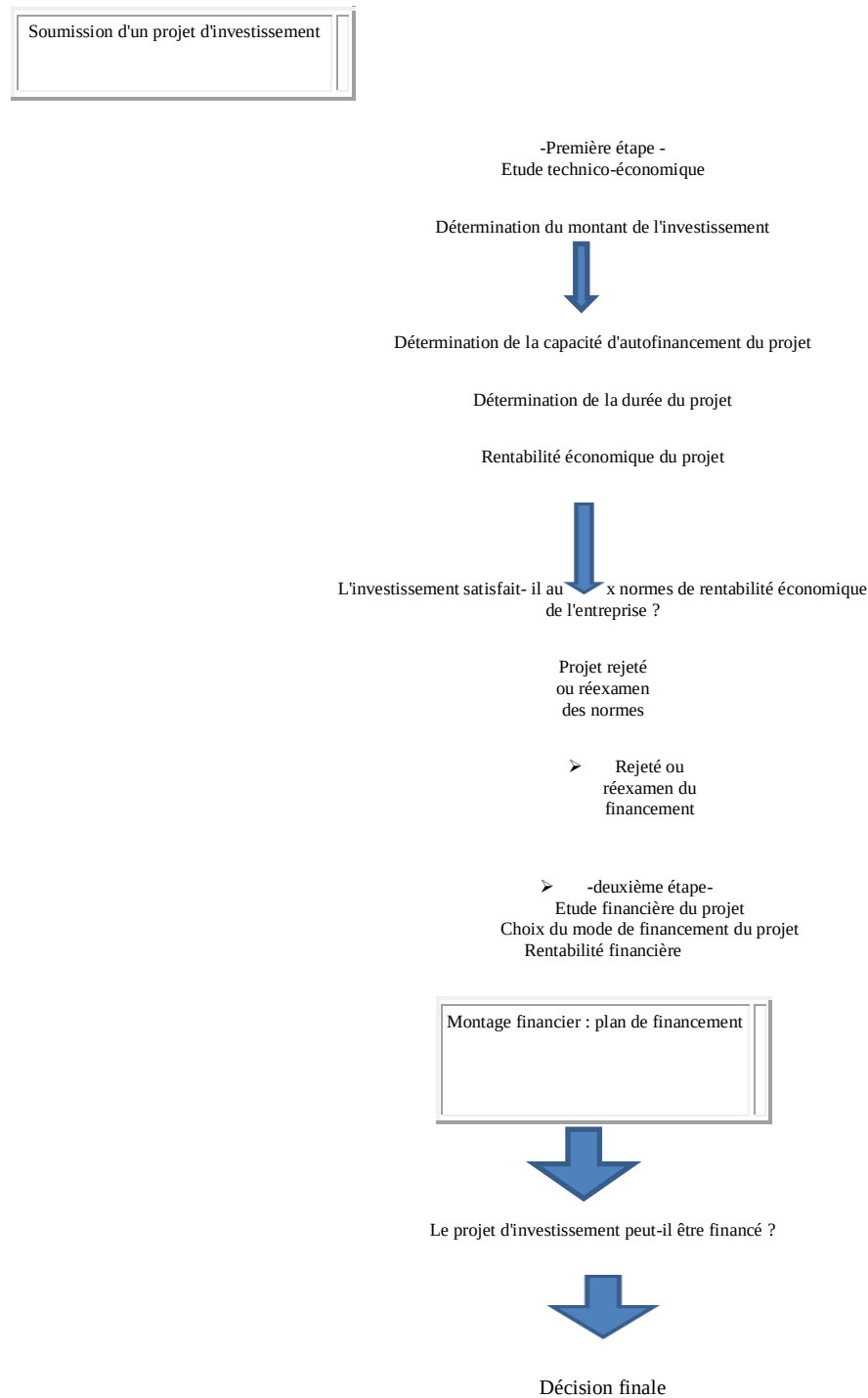
La situation, c'est que le TRI est lié au délai de récupération de l'investissement d'une manière plus importante que la VAN (avec l'hypothèse $TRI >$ au taux d'actualisation), ainsi, le choix du critère de sélection (VAN ou TRI) entre deux projets d'investissements dépend de l'investissement lui-même et de sa patience.

En conclusion, c'est le principe de la politique d'investissement de l'entreprise, à long terme et à court terme, qui détermine le critère du choix du projet. Une politique d'investissement' relativement à cours terme met en évidence le TRI comme critère de choix entre deux projets d'investissements.

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Appréciation générale et décision :

Le processus de décision d'un projet d'investissement (X)



Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

C'est la phase la plus délicate de l'étude d'une demande de crédit d'investissement. A ce stade de l'étude, il n'y a plus de règles générales. Tout est affaire de jugement personnel, étayé bien sûr par les éléments d'appréciation dégagés.

Selon qu'il s'agisse d'un crédit d'investissement ou d'un autre crédit, les conclusions pourraient différer, mais dans un cas comme dans l'autre, les considérations liées au facteur humain, à l'élément de confiance et de compétence, ainsi que les conclusions tirées de l'analyse de la conjoncture économique générale ou particulière à la branche d'activité de l'entreprise, complètent utilement les indications fournies par l'analyse financière.

Pour cette analyse financière, il y a trois grands principes qu'il faut respecter : - la bonne connaissance de l'entreprise et de son secteur d'activité ;

- l'examen approfondi des documents comptables et financiers dans une perspective décloisonnée et interactive ;

- la propriété accordée aux évolutions par rapport

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Conclusion :

La décision d'investir naît de la nécessité ou de l'intérêt à réaliser un investissement les causes de l'investissement dans l'entreprise sont multiples, il peut d'agir de remplacement un équipement défectueux, d'accroître la capacité de production afin de répondre à l'augmentation de la demande, de réduire les coûts en modernisant les installations, de prendre le contrôle d'une entreprise à travers l'acquisition de part en capitale social, etc....

Pour conclure ce chapitre il faut dire que l'étude des projets d'investissements implique des compétences techniques et stratégiques. Leurs évaluations s'inscrivent dans une démarche stratégique de l'entreprise. Néanmoins un investissement ne peut être que réalisé que s'il présente un intérêt certain pour l'entreprise en terme de profit et de rentabilité

Conclusion Générale

Conclusion Générale

L'objectif de toute institution financière est d'accroître sa capacité financière et de permettre ainsi sa pérennité par la rentabilité. Plus que toute autre entreprise, la banque est confrontée quotidiennement à des prises de décisions risquées.

Le risque du crédit pour la banque est un élément inséparable de l'activité du prêt dans sa mission d'intermédiaire financier. Ce risque peut aller du simple retard de remboursement à une perte totale de la créance et des intérêts. Pour une banque, le risque de contrepartie, c'est celui, de ne pas être remboursée du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur à cause de la conjoncture opportuniste, donc de subir une perte en capital. Le risque de contrepartie présente un aspect externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne lié à la façon dont la banque organise la distribution du crédit qui doit être encadré par des procédures formalisées.

La maîtrise de ce risque suppose une double compétence. Une première en matière d'évaluation et de jugement qui permet à la banque de sélectionner ses contreparties. Ceci, se réalise par l'application des méthodes de mesures telle que l'analyse financière ou encore les nouvelles méthodes telle que la notation. La deuxième compétence concerne la gestion, qui est au cœur des préoccupations des dirigeants de la banque. Celle-ci, permet une surveillance attentive de ce risque. A ce sujet, plusieurs méthodes peuvent être utilisées à savoir la réglementation prudentielle des banques qui vise, également, à protéger les déposants comme elle permet d'éviter les risques découlant d'une mauvaise gestion et / ou d'engagements tors importants, la titrisation, les produits dérivés du crédit, la prise de garantie,...etc.

Ainsi, la prévention du risque de contrepartie s'effectue de façon individualisée avec la prise de garanties, le partage du risque et les dérivés de crédits,... Quant à la prévention globale qui s'applique au portefeuille d'actif à risque de contrepartie, la banque utilise la titrisation. En effet, la gestion du risque est conditionnée par la connaissance des éléments qui peuvent renseigner le banquier sur les difficultés rencontrées par le client avant l'octroi de crédit, mais aussi du suivi tout au long de la relation de prêt une fois le crédit est accordé.

Donc, à travers ce travail de recherche, nous avons essayé de répondre à notre problématique de notre étude qui portait sur les procédures adapté par la banque pour une gestion efficace et efficiente du risque de crédit.

Conclusion Générale

Malgré les méthodes et outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients ou des emprunteurs.

Notre travail de recherche nous a permis d'observer que, dans le domaine bancaire, existent des méthodes de travail universelles permettant aux banques d'évaluer et de gérer ce risque. Mais ces méthodes ne sont pas tout le temps appliquées partout. Cela est souvent dû à l'aspect organisationnel des banques, s'agissant notamment des banques Algériennes (publique) puisque, malgré son importance, il est souvent négligé dans ces dernières ou alors n'est pas mesuré à sa juste valeur.

En effet, le banquier est le seul arbitre des risques de chaque opération, et demeure libre de refuser des crédits lorsque le demandeur du crédit ou la nature de l'opération ne lui inspire pas confiance.

Cependant la décision de financement d'un projet d'investissement est tributaire de plusieurs critères à savoir :

Une bonne connaissance des sollicitants du financement ;

Une documentation complète concernant l'objet du crédit ;

Analyse financière approfondie et détaillée de la situation financière des demandeurs des crédits, cela à pour but de découvrir leurs points forts et leurs faiblesses.

BIBLIOGRAPHIE

➤ Ouvrages

- AMMOUR BENALIMA « pratique des techniques bancaire ».Référence à l'Algérie. Edition DAHLAB, 2007
- ALAIN MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 2eme édition, éd DUNOD, Paris.
- ANTONE Sadi, « audit et control interne bancaire », Edition AFGES, paris, 2002.
- BERNARD. P. : « Évolution de la réglementation prudentielle bancaire » ; Direction des affaires économiques et Financières ; Paris ; 2010.
- BESSIS J. : « gestion des risques et gestion actif-passif des banques » ; Edition Dalloz; Paris ; 1995.
- BERNARD P. : « Évolution de la réglementation prudentielle bancaire » ; Direction des affaires économiques et Financières ; Paris ; 2010.
- BARTHES (Anne-Sophie) et HOUTCIEFF (Dimitri) :«les sûretés personnelles», édition LGDJ, Paris, 2010.
- BRUYERE. R. : « Les produits dérivés de crédit » ; Edition Economica ; Paris ; 1999.
- BERRADA MOHAMED AZZEDINE, « les techniques de la banque de crédit et de commerce extérieur au Maroc », édition, 1999.
- CESAR R. : « Bâle II-étape important de la réglementation bancaire » ; Edition Economica et Policy consulling ; Suisse ; 2004.
- CASSOU P-H. : « La réglementation prudentielle » ; Edition séfi ; Boucherville ; 1997.
- CESARE R. : « Bâle II-étape important de la réglementation bancaire » ; Edition Economica et Policy consulling ; Suisse ; 2004.
- DE COUSSEREGUES S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002.
- DE COUSSEREGUES S. : « Gestion bancaire du diagnostic à la stratégie » ; 4ème édition Dunod ; Paris ; 2005.
- DE SERVIGNY (Amaud) : «Le risque crédit : nouveaux enjeux bancaire», 2eme Ed, édition DUNOD, Paris, 2003
- FAROUK BOUYAKOUB, « l'entreprise et le financement bancaire» Casbah, édition, Alger, 2000
- SAMPSON A, « les banque dans un monde danger », LAFFONT, paris, 1982.
- HADJ SADOK. T « les risques de l'entreprise et de la banque »édition dahlab dépôt légal : 239-2007
- HAMZOU. M. : « Gestion des risque d'entreprise et contrôle interne » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2007.
- PETIT-DUTALLIS G. : « le risque du crédit bancaire » ; Edition ; Dunod ; Paris ; 1999.

- LAMARQUE E. : « Management de la banque : Risques, relation client, organisation » ; Edition Pearson Education ; Paris ; 2005 édition ; Dunod ; Paris ; 2008.
- BOUCHATAL Sabiha : Le commerce international : paiement, financement et risques y afférant, mémoire DESB, Ecole Supérieure des Banques, Alger, 2003.
- SADEG. A. : « Réglementation de l'activité bancaire » ; Edition ACA ; Alger ; 2006.
- ROUACH M et NAULLEAU G, Le contrôle de gestion bancaire et financière », REVUE BANQUE (Paris), 1998.
- SPLINDER J, « Contrôle des activités bancaire », ECONOMICA (Paris), 1998.
- SARDI A, « Audit et contrôle interne bancaire », AFGES (Paris), 2002.
- Eric Lamarque, Frantz Maurer. (2009), « le risque opérationnel bancaire, Dispositif d'évaluation et système de pilotage », Revue française de gestion.
- RONCALLI Thierry, « Introduction au risque de crédit », Groupe de Recherche Opérationnelle Crédit Lyonnais, Lyon, octobre 2001.
- De Cousseregues S. : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2002.
- Hutin H. : « Toute la finance » ; 3ème édition ; d'organisation ; Paris ; 2004.
- Karyotis D. : « La gestion financière : une nouvelle approche du risque » ; Edition Banque ; Paris ; 1995.

➤ **Mémoire**

- www.memoireonline.com (10/03/2021) « la gestion du risque de crédit bancaire dans un contexte de crise économique : Cas de la B.N.D.E du Burundi » 2008
- Mémoire de fin d'étude : L'octroi d'un crédit bancaire, année 2002-2003 UMMTO
- Madouche Y. : « La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la Banque en Algérie » ; Mémoire en sciences économiques ; Université de Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou ; 2012.
- Kherfallah N. : « Le risque de crédit et la rentabilité bancaire cas pratique : Calcul de la rentabilité de la Société Générale Algérie (SGA), mémoire de Master en Finance et Comptabilité ; Université de Abderrahmane MIRA de Bejaïa ; 2009-2010.
- Benamghar M. : « La réglementation prudentielle des banques et établissements financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards de Bâle I et Bâle II » ; mémoire de Magister en science économique ; Université de Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou ; 2012.

➤ **Site internet**

- www.e-assurance-crédit.com
- <http://www.memoireonline.com/les-risques-et-les-garanties-bancaires>.

- <http://www.bank-of-algeria.dz> : L'article 179 de la loi 90/10 du 14/04/1990, relative à la monnaie et au crédit en Algérie
- www.acp-banque.fr
- www.senat.fr
- www.bank-of-algeria.dz
- www.doc-etudiant.fr
- www.Banque-crédit.org, 15/02/2021

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Résumé	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Sommaire	

Introduction Générale.....	2
-----------------------------------	----------

Chapitre I : Approche conceptuelle de la banque et du crédit

Introduction.....	7
Section 01 : la banque : principes généraux.....	7
1. Définition de la banque.....	7
1.1 Définition juridique.....	7
1.2 Définition économique.....	8
2. Typologie de la banque.....	8
2.1 La banque centrale.....	8
2.2 Les banques commerciales.....	8
2.3. Les banques d'affaires.....	9
2.4. Les banques d'investissement (à long et moyen terme).....	9
3. Les rôles de la banque.....	9
3.1. La collecte des dépôts	9
3.1.1. Les dépôts à vue	10
3.1.2 Les dépôts à terme.....	10
3.2. La distribution des crédits.....	10
3.3. Les prêts.....	11
3.4. La création de la monnaie	11
3.5 La transmission de la politique monétaire.....	12
4. Ressource et les emplois d'une banque.....	12
4.1. Les ressources de la banque.....	13
4.1.1 .les ressources propres.....	13
4.1.2. Les ressources clientèles.....	13

4.1.3. Les Ressources de refinancement.....	14
4.2. Les emplois de la banque.....	14
4.2.1. La gestion de la trésorerie.....	14
4.2.2. Les opérations interbancaires.....	14
4.2.3. Les opérations sur titres.....	15
4.2.4. Les opérations avec la clientèle	15
5. Les fonctions (missions) assumées par la banque	15
5.1. La gestion du système de paiement.	15
5.2. La mission d'intermédiation.....	16
5.3. Une mission d'assurance	17
5.4. Une mission de conseil.....	17
5.5. Un contrôle politique.....	17
Section 02 : Notion de crédit bancaire	18
1. Définition de crédit bancaire	18
2. Les différents types du crédit bancaire.....	18
2-1 Le crédit d'exploitation.....	19
2-1-1 Les crédits par caisse.....	19
2-1-2 Les crédits par signature.....	26
2-2 Les crédits d'investissements.....	28
2-2-1 Les Crédits à Moyen Terme.....	28
2-2-2 Les Crédits à Long Terme.....	29
2-2-3 Le crédit-bail ou leasing.....	29
2-3 Le financement de commerce extérieur.....	31
2-3-1 Financement des exportations.....	32
2-3-2 Financement des importations.....	32
2-4 Les crédits aux particuliers.....	33
2-4-1 Le crédit à la consommation.....	33
2-4-2 Le crédit immobilier.....	33
3- Les caractéristiques du crédit bancaire.....	33
3.1. La confiance.....	34
3.2. Le temps	34
3.3. La rémunération.....	34
3.4. le risque.....	34
4. Le rôle du crédit bancaire.....	35

5. Limite du crédit bancaire.....	36
5.1. Limites d'ordre réglementaire.....	36
5.2. Limites liées aux contraintes de gestion de la banque.....	36
Conclusion.....	37

Chapitre 02 : Le risque de crédit : Notion et Gestion

Introduction.....	39
Section 01 : Notion du risque de crédit	40
1. Définition du risque de crédit	40
2. Les formes de risque de crédit	41
3. Typologie de risque de crédit.....	42
3.1 Le risque de contrepartie.....	42
3.2 Le risque particulier à un client ou une opération.....	43
3.2.1 Le risque particulier à un client.....	43
3.2.2 Le risque particulier à une opération.....	43
3-2-2-1 Le risque de taux.....	44
3-2-2-2 Le risque corporatif ou professionnel.....	44
3-2-2-3 Le risque général.....	44
4. L'origine de risque de crédit.....	47
5. Les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire.....	48
5.1. La dégradation du résultat de la banque.....	48
5.2. La dégradation de la solvabilité de la banque.....	48
5.3. La baisse de son rating.....	48
5.4. Un risque systémique.....	48
5.5. La dégradation de la relation banque-client.....	48
Section 02 : Gestion de risque de crédit.....	49
1. Mesures de risque de crédit.....	49
1-1 L'approche traditionnelle d'évaluation du risque du crédit.....	49
1-1-1 L'évaluation du risque des particuliers.....	49
1-1-2 L'évaluation du risque des entreprises.....	50
1-1-2-1 La collecte d'information sur l'emprunteur.....	50
1-1-2-2 L'analyse de la situation financière de l'emprunteur.....	50
1-2 La notation (le rating) Nouvelle approches d'évaluation du risque de crédit.....	51
1-2-1 Définition de la notation.....	51

1-2-1-1 La notation externe.....	52
1-2-1-2 La notation interne.....	53
1-3 Les objectifs et les étapes de la gestion des risques du crédit.....	55
1-3-1 Les objectifs de la gestion des risques.....	55
1-3-2 Les étapes de la gestion des risques.....	55
1-3-2-1 Identification des risques.....	55
1-3-2-2 Evaluation et mesure des risques.....	55
1-3-2-3 Sélection des techniques de gestion des risques.....	56
1-3-2-5 Surveillance des risques.....	56
1-3-2-6 Reporting des risques.....	56
2. Les méthodes de gestion du risque du crédit.....	57
2-1 La réglementation prudentielle internationale.....	57
2-1-1 Le comité de Bâle.....	57
2-1-2 Les accords de Bâle I et le ratio de solvabilité.....	58
2-1-2-1 Le ratio Cooke.....	58
2-1-2-2 Les faiblesses des accords de Bâle I.....	59
2-1-3 Les accords de Bâle II et le ratio McDonough.....	59
2-1-4 Les accords de Bâle III.....	65
2-1-4-1 Les objectifs de Bâle III.....	65
2-2 La prise de garantie.....	66
2-2-1 Nature des garanties.....	66
2-2-1-1 Les garanties personnelles.....	66
2-2-1-2 Les garanties réelles.....	67
2-3 Le partage des risques.....	67
2-3-1 Le cofinancement.....	67
2-3-2 Les engagements de garanties.....	68
2-4 Les supports (documents)	68
2-4-1 La convention du crédit.....	68
2-4-2 Assurance-crédit.....	68
2-5 Les dérivés du crédit.....	69
2-5-1 Diversité des dérivés du crédit.....	69
2-5-1-1 Les instruments liés à un événement du crédit.....	69
2-5-1-2 Les instruments sur spread de signature.....	69

2-5-1-3 Les total return swaps.....	69
2-5-2 Utilité des dérivés du crédit.....	69
2-6 La titrisation.....	70
2-6-1 La titrisation des créances.....	70
Conclusion	71

Chapitre 03 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Introduction.....	73
SECTION 1 : Notion D'investissement.....	74
1-Définition de l'investissement.....	74
2- Définition selon les autres approches.....	74
2-1 -Par l'approche comptable.....	74
2-2 -Par l'approche financière.....	74
2-3 -Par l'approche économique.....	74
3-Typologie et caractéristiques des investissements.....	75
3-1 L'objectif de l'investissement.....	75
3-1-1 L'objectif économique.....	75
3-1-2- L'objectif politique.....	76
3-1-3- L'objectif social.....	76
3-1-4- L'objectif financier.....	76
3-2- La nature de l'investissement.....	76
3-2-1 - Les investissements financiers.....	76
3-2-2- Les investissements corporels.....	76
3-2-3- Les investissements incorporels.....	76
3-3- Les finalités.....	76
3-3-1- Les investissements productifs.....	76
3-3-2- Les investissements non directement productifs.....	76
3-4- La nature et l'ampleur des prestations des intervenants.....	77
3-4-1- Les investissements clé en main.....	77
3-4-1-1- Le projet clé en main lourd.....	77
3-4-1-2- Le projet clé en main classique.....	77
3-5- La nature des relations entre investissements.....	77
3-5-1- Les investissements indépendants.....	77

3-5-2- Les investissements dépendants entre eux.....	77
3-5-3- Les investissements mutuellement exclusifs.....	77
3-6- Les autres critères d'investissements.....	77
3-6-1- L'investissement brut et l'investissement net.....	78
3-6-2- L'investissement d'infrastructure et l'investissement de superstructure.....	78
3-6-3- L'investissement privé et l'investissement public.....	78
3-6-4- L'investissement direct et l'investissement financier.....	78
SECTION 2 : montage d'un dossier de crédit d'investissement	78
1-La demande de crédit d'investissement.....	78
2-Documents administratifs juridiques.....	79
3-Documents comptables et fiscaux.....	79
4-Documents économiques et financiers.....	80
5-Documents techniques	80
6-Documents à établir par le banquier.....	80
6-1- Le compte rendu de la visite sur le site de l'entreprise	80
6-2- Le compte rendu de la conversation avec le client.....	81
6-3- La fiche entreprise.....	81
SECTION 3 : Etude du dossier de crédit d'investissement.....	82
1- L'analyse de l'étude technico-économique du projet.....	82
1-1- présentation générale du projet.....	82
1-2- l'étude économique du projet.....	82
1-3-L'étude technique de projet.....	83
1-3-1- Le processus technologique.....	83
1-3-2- La capacité de production et effectif nécessaire.....	83
1-3-3- La localisation géographique	83
1-3-4- L'approvisionnement.....	84
1-3-5- Le coût de l'investissement.....	84
1-3-6- Planning de réalisation.....	85
1-3-7- Le financement.....	85
2- Etude financière du projet.....	85
2-1- Analyse des besoins et ressources de l'entreprise.....	85
2-1-1- les besoins	85
2-1-2- Les ressource.....	85

2-2- Analyse des documents comptables.....	85
2-2-1- Le bilan comptable.....	85
2-2-2- présentation de bilan financier.....	87
2-2-3- Le tableau des comptes résultats (TCR).....	88
2-3-1- L'équilibre financier à travers les indicateurs financiers.....	89
2-3-1-1 le fond de roulement (FR).....	89
2-3-1-2- Le besoin en fond de roulement (BRF).....	89
2-3-1-3- la trésorerie nette (TN).....	90
2-3-2- l'équilibre financier à travers les ratios	90
2-3-2-1- Ratios de structure financière.....	91
2-3-2-2- Le ratio d'activité.....	95
3-Etude de la rentabilité du projet	96
3-1- Construction des tableaux emplois/Ressources.....	96
3-2- Calcul de la rentabilité du projet.....	98
3-2-1- Le délai de récupération du capital (DRC).....	99
3-2-2- La valeur actuelle nette (VAN).....	99
3-2-3- L'indice de rentabilité (IR).....	99
3-2-4- Le taux de rentabilité interne (TRI)	100
3-2-5- Comparaisons entre la VAN et le TRI.....	100
Conclusion générale.....	105

Bibliographie

Table des matières